

# CHASSER

en Ille-et-Vilaine



MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE

76  
Numér  
Août 2025

**Édition Spéciale**  
**Situation du gibier**  
**en Ille-et- Vilaine**

**Votre Agenda**  
**Ouverture/Fermeture**  
**2025-2026 - page 13**



# ARMURERIE COUTELLERIE MAILLET

17, rue Carnot - 22100 DINAN  
02 96 39 20 37  
Armurerie.maillet@gmail.com  
www.armureriemaillet.fr



Armes neuves et occasions  
Coutellerie • Affûtage  
Armes de collection  
DéTECTEURS DE MÉTAUX



## Rappels importants

### PERMIS

Pensez à la validation du permis sur internet [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com) ou ne tardez pas à envoyer votre bon de commande pour la validation de votre permis.

### ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2026

La prochaine Assemblée Générale est prévue le samedi 11 avril 2026 au Sabot d'Or à Saint Gilles. Vous recevrez plus de détails dans les mois à venir (sur Facebook, sur le site [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com), par Fed'News et par voie de presse).

### DÉCLARATION PRÉLÈVEMENT GRAND GIBIER (CARTE T QR CODE)

J'ouvre l'appareil photo de mon mobile  
Je scanne le QR code de ma carte T  
Je complète le formulaire en ligne  
Je valide et c'est déclaré (mail de confirmation)

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
Accueil public et standard téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 17 h 15

#### Maison de la Chasse

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien  
Tél. : 02 99 45 50 20 - [fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com) - [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com)



# SOMMAIRE

Bilan d'activité ..... 4

Indemnisations des dégâts ... 17

Formations et évènements .. 20



Associations ..... 24

Annonces ..... 26

**Directeur de la publication :** André Douard.

**Responsable de la rédaction :** Patrick Lahaye et les membres de la commission communication.

**Ont également collaboré à ce numéro :**  
FDC 35 (personnels administratif et technique).

**Photo de couverture :** Dominique Gest

**Crédits Photos :** Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, Fédération Nationale des Chasseurs, Services Techniques des Fédérations Départementales de Chasse et Dominique Gest.

**Publicités :** Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

**Contact :** H. Lefranc - Tél. : 02 99 45 50 20

E-mail : fdc35@fdc35.com

**FDC 35 - Maison de la chasse**  
Service Abonnement Beauregard  
35630 Saint-Symphorien

**Rédaction :** FDC35

**Création, maquette et Impression :**

**Atimco**  **IMPRIM'VERT**

**Tirage :** 11850 exemplaires



## Édito

Aujourd'hui, pouvons-nous encore évoquer notre saison de chasse comme c'était le cas voici quelques temps ?

Au vu de l'amplitude d'ouvertures possibles, dorénavant l'exercice de la chasse se décline sur 12 mois selon les espèces.

Cela ne s'arrête jamais en effet et quand ce n'est pas nos amis antitout, c'est notre Chère Ministre qui en rajoute.

Sans prévenir, celle-ci convoque le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage le 26 juin dernier avec un ordre du jour qui déclenche un tollé à travers différents textes règlementaires.

Ces textes prévoient de nouvelles restrictions de chasse de certaines espèces d'oiseaux applicables immédiatement.

Forcément, cette manière de procéder, ainsi que le contenu des textes concernés, ont naturellement suscité une vive réaction du monde de la chasse. Cette mobilisation a entraîné l'absence de quorum, empêchant la tenue du CNCFS. Ce report des décisions a permis de préparer des arguments solides pour contrer des dispositions inacceptables.

Cette action n'a été possible qu'avec le soutien de nos partenaires, agriculteurs, sylviculteurs, associations spécialisées qui ont accepté de boycotter cette séance.

Toujours plus de restrictions, les dates de chasse, les espèces, les quotas, tout était rédigé à la baisse en citant l'Europe une fois de plus.

Ne soyez pas dupe, l'objectif reste d'interdire un maximum de chasses.

Nous sommes réalistes, la chasse cueillette est aujourd'hui terminée, nous prônons la chasse adaptative et nous démontrons l'intérêt un peu plus chaque année, avec le PMA bécasse, les divers plans de chasse. Nous sommes conscients de l'intérêt de s'intéresser aux populations, nous savons faire, mais vous comprendrez que faire confiance aux chasseurs c'est suspect !

Tout ceci en réalité s'ajoute aux autres batailles afin de fatiguer les chasseurs et abolir la chasse du petit gibier.

En revanche dès que l'on parle de grand gibier, alors là nous parlons de chasse utile.

Désolé mais moi je pratique une chasse loisir et si du fait de mon action je me rends utile tant mieux et ce n'est pas en m'empêchant de chasser certains petits gibiers de plaine que l'on va me contraindre à chasser d'autres espèces à problème. C'est une stratégie contre-productive à mon sens.

En cette période d'été et des chasses collectives, je vous invite à redoubler de prudence et de sérieux dans l'organisation de vos battues pour la sécurité de tous.

Malheureusement je déplore le drame du mois de mai où l'un des nôtres a trouvé la mort. Il n'y a pas de mot pour qualifier cet accident. C'est une épreuve pour deux familles et pour nous tous il faut le reconnaître.

La chasse ne s'improvise pas, elle s'organise, il faut que vous en soyez tous conscients.

Sur le plan positif, je me dois de souligner le manifeste chasse que vous avez présenté à vos maires, cela a été un franc succès tant au niveau départemental que national. Il me semble naturel car à vrai dire dans notre milieu rural, le Maire est véritablement la personne clé de la vie citoyenne et le référent politique le plus proche de notre activité.

Alors certes, tous n'ont pas signé, mais tous nos présidents n'ont pas forcément non plus joué le jeu, mais cette action calme et sereine reste très positive et je vous en remercie très sincèrement.

Je vous souhaite une belle ouverture, profitez-en bien et appréciez vos émotions cynégétiques.

Bien à vous en SAINT HUBERT,

André DOUARD

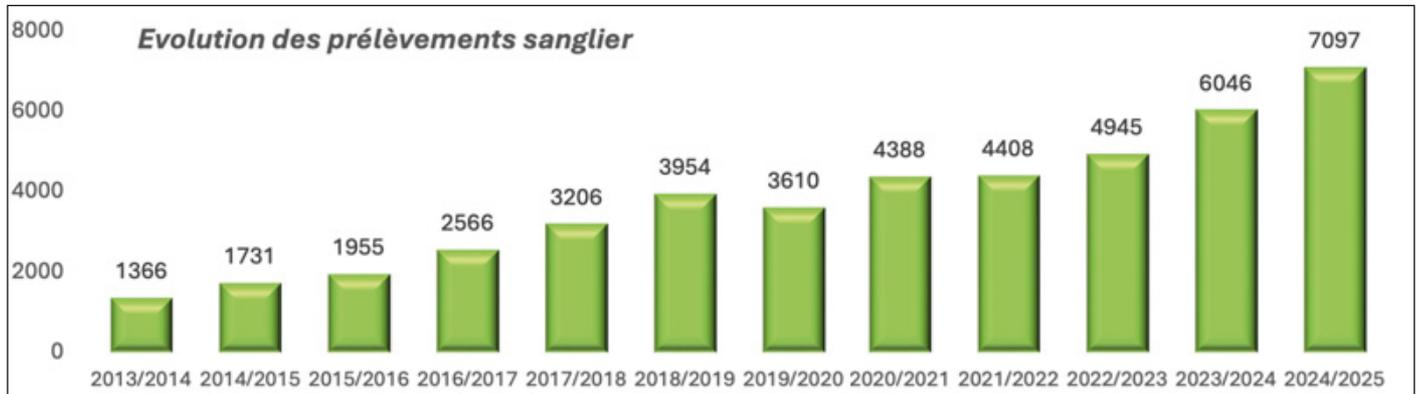


## Le SANGLIER (*Sus scrofa*)

Pour la première fois, le seuil de 7000 sangliers prélevés a été dépassé lors de la saison cynégétique 2024-2025. A l'exception de 4 unités de gestion (Côtes d'Emeraude, Fougères, Bains, Le Pertre) dont les prélèvements sont inférieurs à la saison précédente, on constate pour 19 unités de gestion une augmentation des réalisations de + de 15%.

**QUELQUES RECORDS :**  
**7 ANIMAUX DE + DE 150 KG ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS :**

- 181kg – ACCA Combourg
- 168kg – Asso Bassin de l'Yaigne
- 161kg – ONF, forêt de Rennes
- 161kg – ACCA le Theil de Bretagne
- 151kg – ACCA Paimpont
- 150kg – ACCA Sains
- 150kg – ACCA Acigné



**PLAN DE GESTION 2024-2025 - QUELQUES INFORMATIONS**

Modes de prélèvement : Approche et affût : 2,92%, Battue : 96,95%, Courre : 0,13%

Sex-ratio : 51,85% de mâle, 48,15% de femelle

Lieux de prélèvement : Bois > 100ha : 18,03%, Bois > 20ha : 8,06%  
 Bosquet- petit bois : 36,21%, Plaine-haie : 37,69%

Poids moyen : femelle : 47,65kg, mâle : 51,26kg

Mois de prélèvement :  
 juin : 67 / juillet : 37 / août : 230 / septembre : 477 / octobre : 766 / novembre : 1442 / décembre : 1361 / janvier : 973 / février : 1135 / mars : 609

**RAPPEL - CONVENTION D'AGRAINAGE DISSUASIF DU SANGLIER**

L'agrainage peut être pratiqué du 1<sup>er</sup> avril au 14 février que si préalablement une convention définissant les modalités pratiques de cet agrainage a été conclue par le détenteur du droit de chasse avec la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine.

### Évolution réglementaire

Les dégâts agricoles causés par le sanglier sont annuellement en augmentation. De ce fait, de multiples actions sont mises en place afin de répondre à cette problématique :

**POSSIBILITÉ REGULATION AVRIL- MAI**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, la chasse « REGULATION » du sanglier ne peut être pratiquée que pour la protection des semis sur des parcelles à protéger (en semis ou à ensemercer) et sur les parcelles adjacentes, à l'affût ou à l'approche, voire en battue à titre exceptionnel, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse. Le bénéficiaire de l'autorisation adresse au préfet avant le 1<sup>er</sup> juillet de la même année le bilan des effectifs prélevés dans ce cadre.

**OUVERTURE DE LA CHASSE DU SANGLIER EN BATTUE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN**

Il est désormais possible de chasser le sanglier en battue entre le 1<sup>er</sup> juin et le 14 août. Attention, de nombreuses espèces se trouvent en période de reproduction (chevreuil, lièvre, ...) durant ce laps de temps.

**ANNULLATION DE LA POSSIBILITÉ DE TIR DU SANGLIER AUTOUR DES PARCELLES EN COURS DE RÉCOLTE**

Cette disposition autorisait le tir du sanglier depuis un poste fixe matérialisé autour des parcelles agricoles en cours de récolte. Or, selon la haute juridiction, cette mesure permettait de fait l'usage des engins agricoles comme moyen de rabat, ce qui contrevenait à l'article L. 424-4 du Code de l'environnement, interdisant l'utilisation de véhicules pour rabattre le gibier dans le cadre d'une action de chasse.

**EN 2025**  
 336 territoires ont sollicité une demande de tir, 98 sangliers prélevés

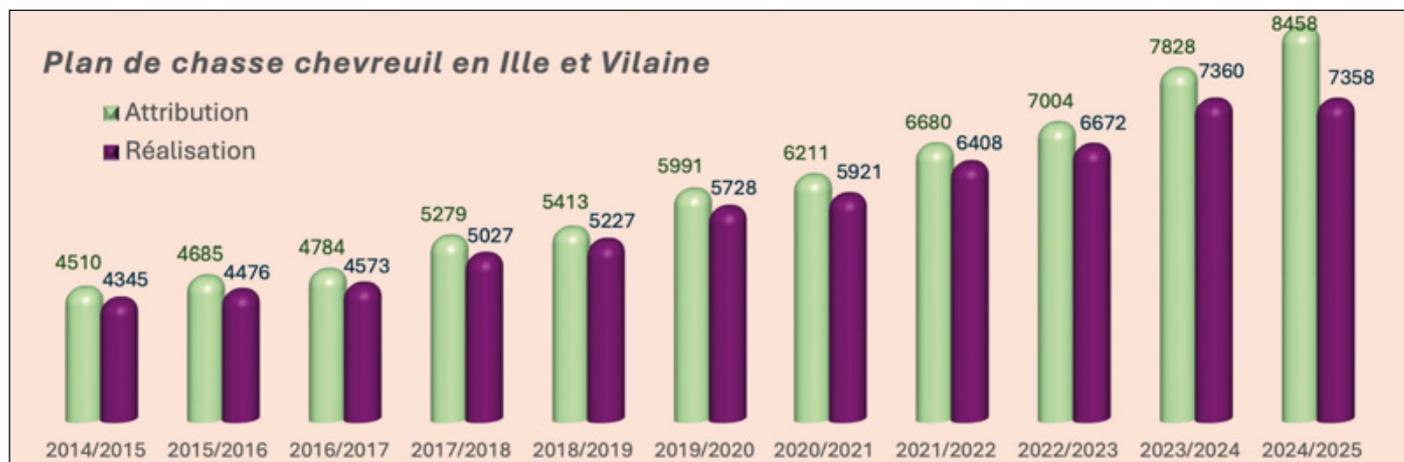
**EN 2024-2025**  
 Entre 1<sup>er</sup> juin et le 14 août :  
 63 sangliers prélevés en battue  
 68 sangliers prélevés à l'approche - affût

**LOUVETERIE**  
 Du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025  
 393 sangliers détruits  
 dont 54 lors de l'opération de la RD137



## Le CHEVREUIL (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil est une espèce très présente sur l'ensemble du département. A l'exception de l'analyse du plan de chasse, aucun suivi indiciaire n'est pratiqué sauf en forêts domaniales. Comme évoqué dans la rubrique SANITAIRE, de nombreux cadavres de chevreuils ont été retrouvés à partir de début septembre 2024. Certains territoires ont constaté une diminution des populations ou une répartition différente dans l'espace par rapport aux années précédentes.



### UN SUIVI À METTRE EN PLACE POUR LES TERRITOIRES VOLONTAIRES (GIC)

Les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE) sont reconnus scientifiquement et visent à adapter la gestion des populations d'ongulés en fonction de la capacité d'accueil du milieu, via trois types d'indicateurs : abondance, performance et pression sur la flore. Pour pouvoir répondre à notre problématique, il apparaît indispensable aujourd'hui la mise en place de ces suivis.

### INDICE KILOMÉTRIQUE VOITURE (IKV)

L'indice kilométrique voiture (IKV) traduit les variations de l'abondance relative d'une population de chevreuils. L'indice correspond au nombre moyen de chevreuils observés par km de circuit parcouru.

### LONGUEUR DE LA PATTE ARRIÈRE DES JEUNES

La longueur de la patte arrière des jeunes (LPA) traduit les variations de la condition physique des individus d'une population de chevreuils donnée et la relation entre la population et son environnement. L'indice correspond à la longueur moyenne de la patte arrière des animaux de première année prélevés à la chasse, après correction par la date de prélèvement.

### MASSE CORPORELLE DES JEUNES (MC)

La masse corporelle des jeunes (MC) traduit les variations de la condition physique des individus d'une population d'ongulés donnée et la relation entre la population et son environnement. L'indice correspond à la masse corporelle moyenne des animaux de première année prélevés à la chasse, après correction par la date de prélèvement.

### TAUX DE GESTATION DES FEMELLES (TGF)

Le taux de gestation des femelles (TGF) traduit les variations du taux de fécondité des jeunes femelles d'une population de cervidés donnée et la relation entre la population et son environnement.



### A retenir :

Depuis plus de 30 ans, c'est la première fois que le taux de réalisation du plan de chasse chevreuil se retrouve sous la barre des 87% ; ce taux étant habituellement compris entre 94 et 96%.

Cette diminution interroge fortement :

- Baisse des populations !
- Prudence de la part des détenteurs à la suite des problèmes sanitaires !
- Report de la chasse sur le sanglier ! Etc.

Sans doute un mixte de tous ces facteurs.

### PLAN DE CHASSE 2024-2025 - QUELQUES INFORMATIONS

**Modes de prélèvement :** Approche et affût : 7,22%, Battue : 92,70%, Courre : 0,08%

**Sex-ratio :** 54,68% de mâle, 45,32% de femelle

**Lieux de prélèvement :** Bois > 100ha : 16,78%, Bois > 20ha : 13,18%, Bosquet- petit bois : 33,72%, Plaine-haie : 36,31%

**Poids moyen :** femelle : 20,31kg, mâle : 22,08kg

**Mois de prélèvement :**

juin : 31 / juillet : 95 / août : 93 / septembre : 384 / octobre : 869 / novembre : 1400 / décembre : 1079 / janvier : 1245 / février : 2161 dont 936 la dernière semaine

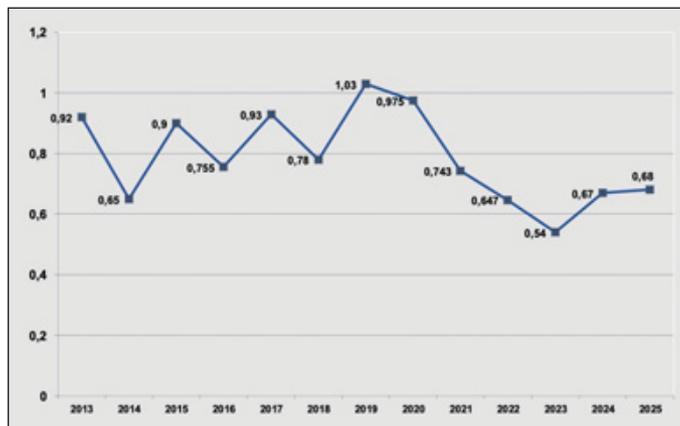


## Le CERF ÉLAPHE (*Cervus elaphus*)

Le cerf élaphe est présent dans notre département uniquement dans le massif de Brocéliande. Depuis de nombreuses années, des suivis indiciaires sont effectués par la FDC 35, en collaboration avec les chasseurs locaux.

### L'INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE (IKA)

Objectif : obtenir une tendance d'évolution des populations de grands cervidés en parcourant annuellement 9 circuits tracés sur l'ensemble de la forêt de Paimpont et ses environs (207 km parcourus 4 fois).



### A retenir :

Forte diminution du taux de réalisation  
Stabilisation de l'IKA

### CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES PRÉLÈVEMENTS

La mâchoire inférieure (les 2 mandibules) de tous les animaux prélevés est récoltée par la FDC 35, en collaboration avec les attributaires.

L'analyse des mâchoires permet d'effectuer un suivi biologique en déterminant avec précision l'âge de chaque animal prélevé.

Cet outil de gestion permet d'établir un ratio en pourcentage des prélèvements par catégorie (CEJ, CEF, CEM) = règle des trois tiers.

### ORIENTATION DU COMITÉ LOCAL CERF – SAISON 2025-2026

Attributions = identiques à la saison 2024-2025

Maintien du % des attributions mâles :

75 % de mâles de ≤ à 10 cors + 25 % de mâles indifférenciés

### POUR INFORMATION :

- prélèvement d'une biche sur la commune de Laillé,
- collision routière d'une biche sur l'A84 au niveau de la Commune des Portes du Coglais,
- observation d'animaux sur les communes de Dingé, Liffré, Acigné, Laillé

### A retenir :

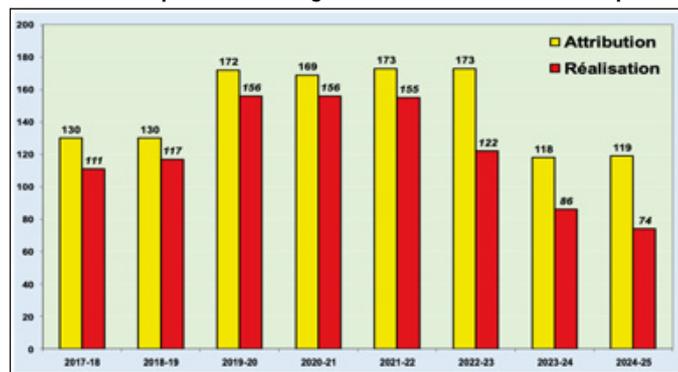
Stabilisation de l'indice ;  
Diminution du nombre d'animaux observés sur le secteur de Trédéal (secteur à forte problématique dégâts) ;  
Répartition plus homogène des observations sur le massif.

### L'Analyse du Plan de chasse

#### Evolution du taux de réalisation



#### Evolution du plan de chasse grand cervidé – massif de Paimpont



Attribution 2024-2025	Mâle indiff.	Mâle - de 10 cors	Femelle	Jeune	Total
Attribution	15	30	40	34	119
Réalisation	14	19	18	23	74



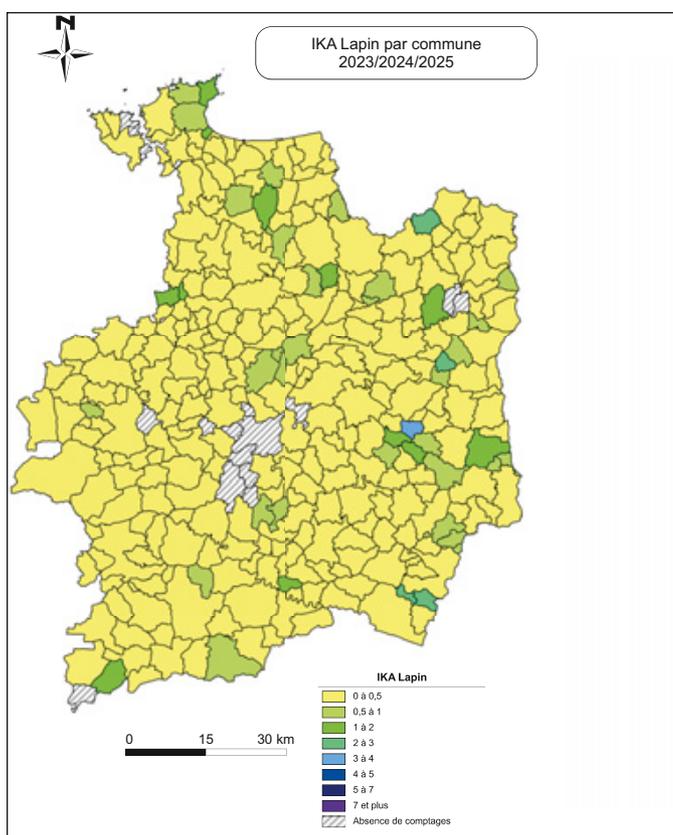
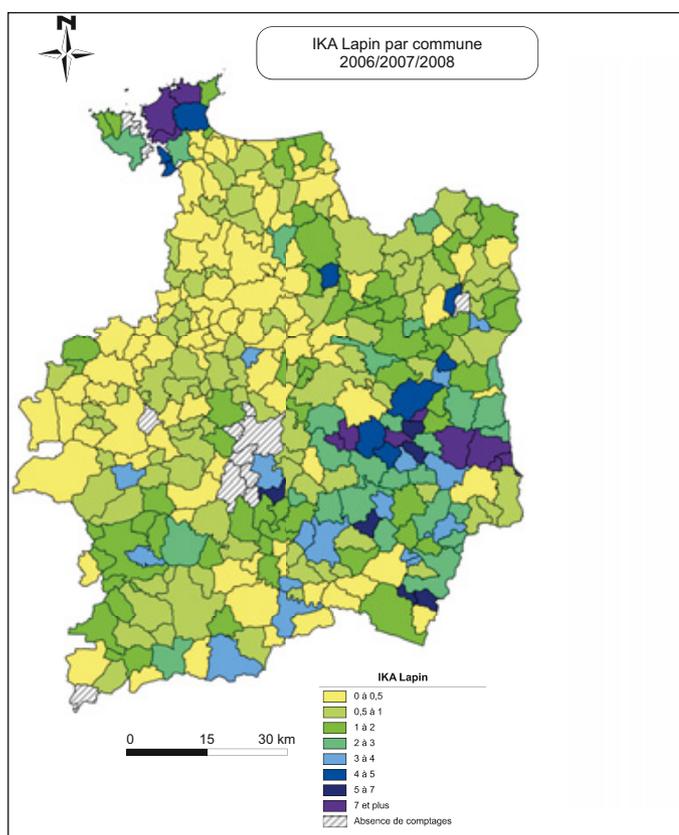
## Le LAPIN DE GARENNE (*Oryctolagus cuniculus*)

Le **Lapin de garenne** appartient au 3<sup>e</sup> groupe des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

Un peu d'histoire, dans les années 1990, les estimations indiquaient 180 000 lapins prélevés en Ile-et-Vilaine, en 2000, une estimation à 50 000, en 2010, 35 000 individus. Aujourd'hui, plus besoin d'une calculatrice pour les comptabiliser, les dernières enquêtes mentionnaient à peine 2000 lapins prélevés dans notre département.

Une véritable tristesse de voir cet effondrement de la population, les chances de prélever un sanglier sont aujourd'hui plus importantes que de voir courir un lapin de garenne.

Lors des comptages IKA lièvre, toutes les espèces observées sont recensées. Même, si le protocole Ika lièvre n'est pas validé pour le lapin de garenne, les informations récoltées permettent d'apprécier l'évolution des populations sur notre département.



Valeur IKA	Nombre de communes en 2006-2007-2008	Nombre de communes en 2023-2024-2025
0 à 0,5	97	268
0,5 à 1	88	30
1 à 2	62	12
2 à 3	28	4
3 à 4	17	1
4 à 5	9	0
5 à 7	6	0
7 et +	11	0

La lecture des cartes ci-dessus nous montrent l'état catastrophique des populations de lapin de garenne en Ile-et-Vilaine. En l'espace de 20 ans, les zones en bleu (présence forte de lapin) ont complètement disparu. L'IKA Lapin est passé de **1,58 à 0,29** soit une diminution de + de 500%.

Cet effondrement est constaté malheureusement sur l'ensemble du département, nous sommes passés de 97 à 268 communes ayant une valeur ika proche de 0.

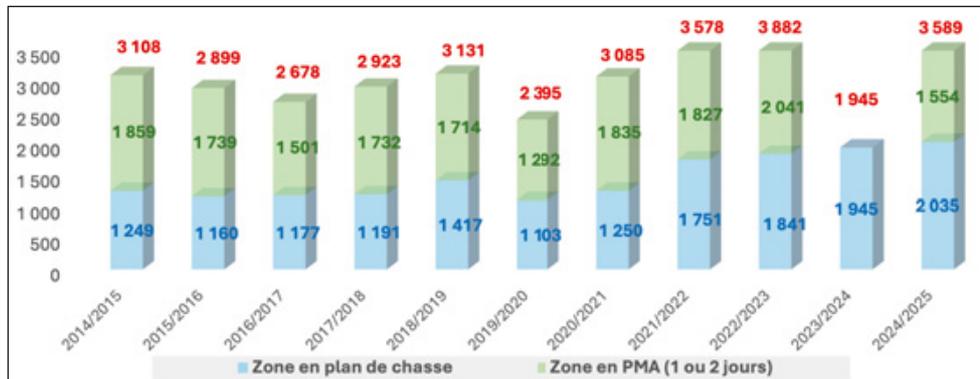
Il est loin le temps où l'accra de Saint-Coulomb, par exemple prélevait 1500 lapins...

**QUEL AVENIR ?  
QUELLE ACTION ?  
ET QUELLE TRISTESSE...**



## Le LIÈVRE COMMUN (*Lepus europaeus*)

Le lièvre commun est une espèce emblématique pour notre département. Depuis de très nombreuses années, la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, par le biais des actions validées dans son schéma départemental, consacre un temps non-négligeable à la gestion de cette espèce : programme IKA Lièvre, récolte cristallin, groupe de travail plan de chasse lièvre, suivi sanitaire...



Evolution du plan de chasse grand cervidé – massif de Paimpont

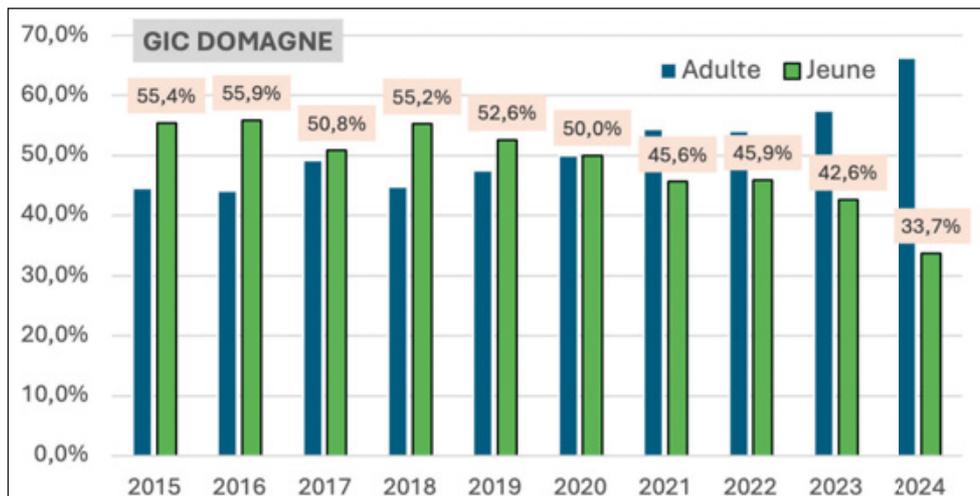
Le graphique ci-dessus indique des prélèvements moyens entre 3500 et 4000 lièvres annuellement depuis 4 ans. Le constat d'une augmentation des prélèvements dans la zone plan de chasse est due par le ralliement de plusieurs communes à ce mode de gestion et le retour obligatoire des bilans.

Concernant la zone PMA, malgré un retour obligatoire du coupon, lors de la saison 2024-2025, **9457 carnets distribués : 5152 carnets rendus soit un taux de restitution de 51.20%**. Nous pouvons conclure que le chiffre de 1554 prélèvements est sans doute sous-évalué.

### SUIVI DES POPULATIONS LIÈVRES PAR L'ANALYSE DES CRISTALLINS

Le cristallin est une lentille qui se trouve à l'intérieur de l'œil. Cet organe a la particularité d'avoir une croissance continue tout au long de la vie d'un mammifère. Chez le lièvre, grâce à la pesée du cristallin, il est possible de faire la différence entre les jeunes de l'année et les adultes avec une excellente fiabilité.

Cela permet ensuite de déterminer la proportion de jeunes parmi les animaux prélevés à la chasse, ce qui constitue un indice du succès de la reproduction de la saison écoulée. En outre, concernant les jeunes de l'année, il est possible d'estimer leur date de naissance, ce qui permet par exemple d'étudier l'incidence de divers facteurs sur le succès de la reproduction.



Indice du succès de reproduction, % de jeunes dans les tableaux de chasse

Si cette espèce est plutôt en régression dans les régions historiques (Beauce, nord de la France), la gestion mise en place dans notre département ne semble pas suivre la tendance nationale en matière de prélèvement.

**SAISON 2025-2026**  
**Arrêté complémentaire lièvre**

- PMA : 179 communes (50,8%)
  - 1 journée = 62 communes
  - 2 journées = 105 communes
  - fermeture = 12 communes
- PLAN DE CHASSE : 173 communes (49,2%)
  - fermeture = 23 communes



Plaque de cristallins après séchage à l'étuve

**SAISON 2025-2026**

- GIC DOMAGNE :** - 104 cristallins : 33,78% de jeunes
- GIC VENDELAIS :** - 142 cristallins : 37,98% de jeunes
- GIC DU PLESSIS :** - 88 cristallins : 41,10% de jeunes
- Secteur côtier :** - 795 cristallins : 31,49% de jeunes

Le % de jeunes dans les tableaux de chasse n'a jamais été aussi faible pour chacune des 4 zones suivies. Ces résultats indiquent UN TRÈS MAUVAIS TAUX DE SURVIE des levrauts pour l'année 2024. Les conditions météo très humide, sont sans doute la grande explication de cette diminution brutale.

## SUIVI DES POPULATIONS LIÈVRES PAR L'INDICE KILOMÉTRIQUE D'ABONDANCE (IKA)

Le principe consiste à prospecter un territoire (en général une commune) par un ou plusieurs itinéraires préétablis et à compter le nombre de lièvres vus. Le rapport entre le nombre total compté et le kilométrage parcouru permet d'obtenir l'indice kilométrique d'abondance (nombre moyen de lièvres vus par kilomètre).

La prospection, obligatoirement nocturne, se fait en voiture roulant à faible allure sur les petites routes et chemins carrossables. Deux observateurs éclairent chacun d'un côté du véhicule et un secrétaire note les observations.

L'intérêt majeur de l'IKA étant de suivre les évolutions des populations, il importe absolument de respecter un protocole de réalisation très précis, afin qu'au fil des ans l'opération soit reconduite exactement de la même façon. Il convient, autant que possible, de limiter les variations des paramètres susceptibles de modifier les résultats des comptages, pour que l'évolution des indices soit le plus possible corrélée à celle des populations. On profite aussi de ces comptages pour noter les observations de lapins, bécasses, prédateurs et grands animaux.

### RÉSULTAT : IKA 2025

134 communes comptées / 118 circuits réalisés

4530 km parcourus

#### Tendance par rapport aux derniers IKA (2 ou 3 ans)

66 circuits à la baisse = 56%

26 circuits stables = 22%

26 circuits à la hausse = 22%



### Programme de recherche OFB « lièvre secteur de Chaumere » (Guillaume SOUCHAY, Gilles HOLE)

But du suivi : savoir où naissent les levrauts,

Pourquoi : connaître les risques de mortalité,

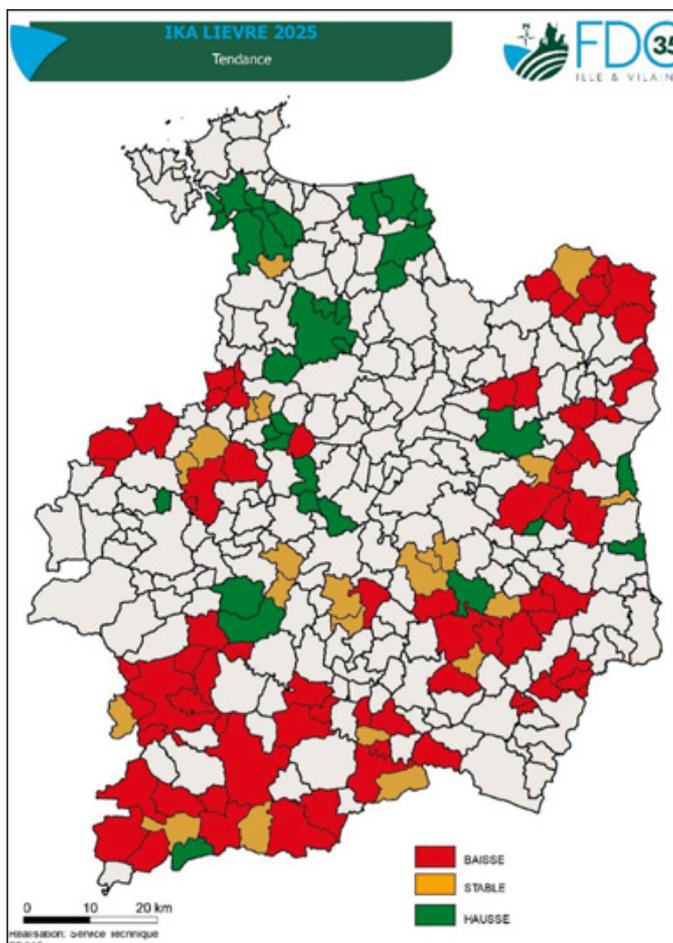
Objectif : Comprendre le déclin du succès de reproduction

#### EN 2024

15 hases équipées de collier GPS  
31 portées détectées  
9 portées ont atteint la fin de la période d'allaitement  
Entre 12 et 15 levrauts estimés

#### EN 2025

10 hases équipées de collier GPS,  
10 renards équipés de collier GPS,  
Suivi en cours



Pour la première fois depuis de nombreuses années, plus de 50% des circuits sont en baisse. Cette régression est plus marquée dans les parties Sud et Est du département.

Ces résultats sont en adéquation avec l'indice de succès de reproduction obtenu.

### Malheureusement, nous pouvons conclure que les populations lièvre en Ile-et-Vilaine sont en diminution.

Le graphique ci-contre présente les résultats des comptages line-transect menés sur le GIC du VENDELAIS. Nous pouvons constater que l'ika renard (courbe bleue) a retrouvé son niveau de 2015. L'épidémie de Gale Sarcoptique ayant fortement affecté les populations de renard semble aujourd'hui bien loin.



La faible production de levrauts en 2024 observée lors de ce suivi corrobore avec nos indices du % de jeunes dans les tableaux de chasse et la diminution observée des IKA.

Une présentation des résultats sera réalisée en automne par les services de l'OFB.

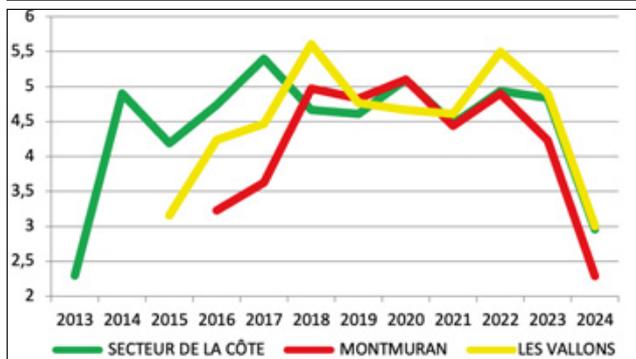
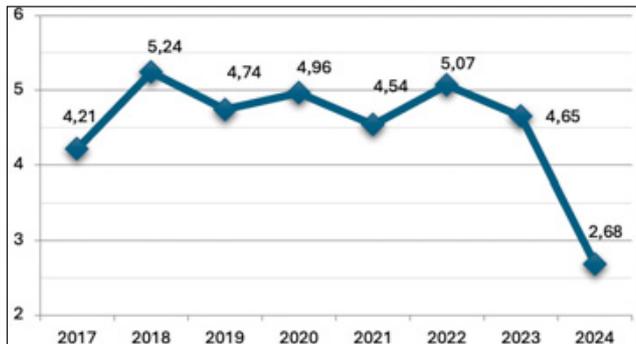


## Le FAISAN COMMUN (Phasianus colchicus)

**2024, UNE ANNEE A OUBLIER**  
 Les conditions météo très humide du Printemps 2024  
 sont la grande explication de cette diminution brutale.  
 = AUCUNE ATTRIBUTION PLAN DE CHASSE POUR LA  
 SAISON 2024-2025

### Suivi des populations de faisans communs – échantillonnage d'été

Le succès reproducteur est un facteur essentiel pour estimer la qualité de la reproduction des faisans. La mesure la plus utile est l'échantillonnage des compagnies qui permet de calibrer au mieux la gestion des prélèvements. Après les moissons, vers le mois d'août, les compagnies composées de faisandeaux et d'une poule sont observables. L'échantillonnage des compagnies se fera sur les terres dégagées. En roulant à faible allure en faisant le tour des chaumes, les compagnies seront détectées et observées à l'aide d'une paire de jumelles. Le nombre de jeunes par poule au sein d'une compagnie sera alors reporté sur une feuille de comptage. La globalisation des résultats est alors un nombre moyen de jeunes par poule. Un minimum de 30 poules par zone doit être observé pour une validation statistique.



Evolution du nombre moyen de poussins /par poule  
(ensemble du département – zone de repeuplement)

### Suivi des populations de faisans communs - comptage « coqs chanteurs »

En début de saison de reproduction, de mars à juin, les coqs territoriaux émettent des chants audibles à plusieurs centaines de mètres, ce qui permet de les repérer. Le rythme d'émission de ces chants, maximum en début et en fin de journée, décroît à partir du mois de mai. Effectués sur l'ensemble du territoire, les comptages de coqs chanteurs sont généralement réalisés en avril de 18 à 20 heures, voire le matin jusqu'à 9 heures, sur une seule journée.

Chaque observateur couvre une zone d'écoute dont la superficie varie de 15 à 60 hectares. Il est muni d'une paire de jumelles, d'une montre, ainsi que d'un plan de sa zone d'écoute, sur lequel il note l'heure exacte et la position approximative de tout faisan repéré. Il reste fixé au centre du secteur pendant la première heure et se déplace durant la deuxième pour préciser la position des oiseaux. Le résultat permet d'estimer l'évolution du cheptel reproducteur.



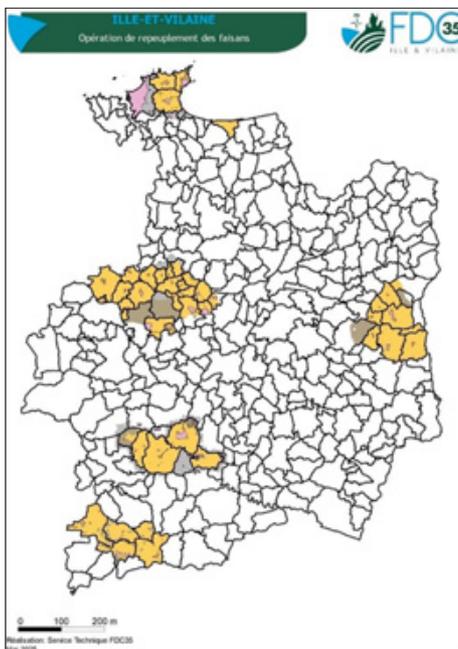
### Résultat comptage « coqs chanteurs » 2025

Attention, la superficie de certaines zones recensées étant différente, la comparaison entre 2024 et 2025 peuvent observer certain biais.

ZONE	Surface comptée en ha	Résultat 2024	Résultat 2025
La Côte	5 278	7,88	7,75
Gic Vallée de la Vaine	13 938	5,61	4,77
Gic des Vallons	14 296	5,43	5,25
Gic Montmuran	16 152	6,34	6,27
Gic Menhir-Garun	7 294	7,49	6,47
Gic Vendelais	16 303	4,71	4,77
Cherruex	1 190	2,63	1,42

Les résultats obtenus lors des sessions 2025 sont plutôt encourageants. Le catastrophisme de l'année 2024 en matière de reproduction ne semble pas avoir eu d'incident sur les effectifs reproducteurs présent sur le terrain.

La qualité de la reproduction 2025 sera un élément essentiel à la réussite de ces repeuplements en vue d'une exploitation cynégétique pour la saison 2025-2026.



Localisation des zones d'implantation de faisan naturel



## Le BECASSE DES BOIS (*Scolopax rusticola*)

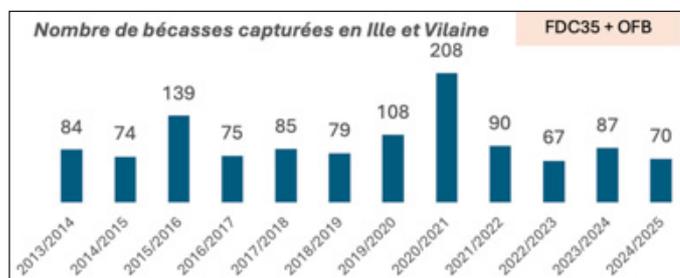
La Bécasse des bois est une espèce **emblématique** pour de nombreux passionnés de faune sauvage et en particulier les chasseurs Bretons.

Contrairement aux autres limicoles, c'est le seul à être **strictement inféodé aux milieux forestiers durant l'intégralité de son cycle annuel**. Elle quitte les boisements seulement pour s'alimenter la nuit en milieux ouverts, lorsque la nourriture en forêt n'est plus suffisante pour subvenir à ses besoins (notamment en automne et en hiver).

**Le réseau Bécasse** collecte des informations sur l'état de la population des Bécasses des bois en France. Près de 450 membres actifs capturent et marquent des milliers d'oiseaux chaque année sur tout le territoire. Ces informations servent au suivi de la population via des indices d'abondance, les âges-ratios ou des taux de survie.

Merci à tous ces informateurs, et surtout n'hésitez pas à nous retourner soit la bague ou une photo de la bague (lisible) avec les informations suivantes : date, lieu du prélèvement, coordonnée du chasseur (Maison de la Chasse – Beauregard – 35630 SAINT SYMPHORIEN – Franck Drouyer - 06 80 20 31 26 – f.drouyer@fdc35.com)

Informateur	Date et lieu de baguage	Date et lieu de reprise	Distance bague/reprise	Temps port de bague
LAHAYE Jessy	22/12/2017 – PAIMPONT	09/01/2025 – PAIMPONT	2 km	2569 jours
LAHAYE Jessy	30/01/2020 – PAIMPONT	05/01/2025 – PAIMPONT	1 km	1801 jours
BERUEL Arnaud	09/02/2024 – LA BOUEXIERE	17/01/2025 – LA BOUEXIERE	2 km	342 jours
TROHEL Olivier	14/12/2023 – LA BOUEXIERE	16/02/2025 – LA BOUEXIERE	2 km	429 jours
MOLLE DANIEL	13/02/2024 – PLELAN LE GRAND	20/01/2025 – BEIGNON (Morbihan)	1 km	341 jours
PELLERIN Laetitia	14/02/2024 – PAIMPONT	25/12/2024 – PAIMPONT	0 km	314 jours
LE GUALES Alain	14/02/2024 – PLELAN LE GRAND	09/02/2025 – PAIMPONT	2 km	360 jours
PENIGUEL Franck	23/09/2019 – KOROVINO (Russie)	26/01/2025 – CHANTELOUP	3038 km	1952 jours



### EN 2025, 70 BÉCASSES BAGUÉES EN ILLE-ET-VILAINE

- Plélan le grand : 21
- Paimpont : 35
- Treffendel : 2
- Iffendic : 5
- Acigné : 1
- Châteaubourg : 1
- La Bouëxière : 1
- Saint Senoux : 3
- Saint Malo de Phily : 1



### CHASSADAPT – ILLE-ET-VILAINE POUR LA SAISON 2023-2024

1183 chasseurs ont utilisé le carnet bécasse numérique ChassAdapt, soit uniquement 12.53 % des chasseurs  
**C'EST TROP PEU**

### RAPPEL

Lors de la saison 2023-2024, 8 253 carnets papier bécasse ont été distribués en Ille-et-Vilaine, 6 518 ont été retournés à la FDC35, soit un taux de restitution de 79%. Même en l'absence de prélèvement, il est obligatoire de retourner à la fin de la saison de chasse son carnet à la FDC35.

**SI VOUS N'AVEZ PAS RETOURNÉ VOTRE CARNET DE BÉCASSE À LA FIN DE L'ANNÉE CYNÉGÉTIQUE, LORS DU RENOUELEMENT DE VOTRE VALIDATION, IL NE VOUS SERA PAS ATTRIBUÉ UN NOUVEAU CARNET.**



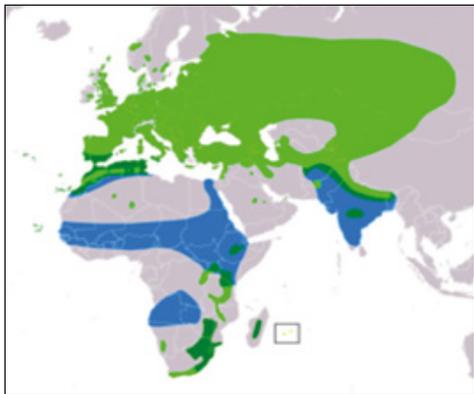
## La CAILLE DES BLÉS (*Coturnix coturnix*)

La **Caille des blés** est une espèce de petits oiseaux migrateurs de l'ordre des Galliformes. L'espèce est souvent confondue avec la Caille du Japon (*Coturnix japonica*) dont la forme domestique est élevée pour sa chair et ses œufs.

Ce petit oiseau est une espèce migratrice à très large répartition géographique. Elle niche dans le centre et le sud de l'Europe, l'ouest de l'Asie et le nord-ouest de l'Afrique (zone vert clair).

Les migrateurs gagnent l'Égypte, la Libye, l'Afrique équatoriale jusqu'au nord du Kenya, l'est du Zaïre, la moitié nord de l'Inde. Certains des oiseaux en hivernage en Afrique du Nord peuvent se reproduire partiellement avant de regagner l'Europe (zone bleu).

La caille des blés fréquente les prairies, les friches, les champs de céréales ou de luzerne, en ayant une nette prédilection pour les zones sèches ou bien drainées. Elle évite les zones boisées, humides ou marécageuses. Elle se rencontre généralement au-dessous de 1 000 m en Europe, mais elle peut monter à une altitude plus élevée.



### **PARTENARIAT ENTRE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS, LA FRC OCCITANIE ET LA FDC 66 = CRÉATION DU RÉSEAU CAILLE À LA SUITE DE L'ARRÊT DU RÉSEAU COORDONNÉ PAR L'OFB.**

**Mise en place d'un réseau de bagueurs au niveau national** (Le baguage est un outil essentiel pour l'étude du fonctionnement des populations sur lesquelles s'opèrent les prélèvements)

#### **EN 2025, 50 CAILLES BAGUÉES EN ILLE ET VILAINE ENTRE MAI ET JUILLET**

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| - Herbus Baie du Mt-St-Michel : 27 | - Domagné : 1         |
| - Comblessac : 2                   | - Piré sur Seiche : 6 |
| - Maure de Bretagne : 1            | - Essé : 1            |
| - Amanlis : 1                      | - Marcillé Robert : 4 |
| - Bais : 7                         |                       |

#### **QUELQUES OBSERVATIONS POUR LES OISEAUX BAGUÉS EN 35 :**

- oiseau bagué le 25/07/2017 à Roz sur Couesnon, prélevé le 27/09/2017 à Lartigues (gers) – 589 km, 64 jours de temps de port de bague
- oiseau bagué le 04/07/2019 à Roz sur Couesnon, prélevé le 24/09/2019 à Termens (Espagne) – 787 km, 82 jours de temps de port de bague



**Mise en place d'un indice d'abondance « point d'écoute »** (cet indice est calculé lors des opérations de baguage, il s'agit du rapport entre le nombre d'oiseaux entendus avant et après une repasse (la repasse est une technique consistant à diffuser des enregistrements des chants produits par un oiseau afin d'obtenir une réaction))

### **INFORMATION SUR LES PRÉLÈVEMENTS**

La caille des blés fait partie des oiseaux dont la pratique de la chasse est remise en cause. En 2013-2014, les estimations avoisinaient les 130 000 cailles prélevées en France, essentiellement dans les départements de la région Occitanie.

Pour le département d'Ille-et-Vilaine, les prélèvements sont estimés entre 200 et 250 oiseaux annuellement. Malheureusement, il ne s'agit que d'une estimation et nous sommes bien incapable d'avoir un chiffre précis et une cartographie de ces prélèvements.

### **DERNIÈRE MINUTE**

#### **Décision CNCFS – application saison 2025-2026**

*Pour la chasse de la caille des blés : un plafond de 15 individus par jour et par chasseur est instauré.*

#### **Mise en place d'un système de déclaration obligatoire des prélèvements**

*Pour la caille des blés, uniquement pour cette seule saison 2025-2026, une déclaration en fin de saison via une enquête fédérale pourra être réalisée.*

**SI VOUS PRÉLEVEZ UNE CAILLE EN ILLE-ET-VILAINE, IL EST OBLIGATOIRE D'EN INFORMER LA FDC 35 en indiquant le nombre, la date et le lieu de prélèvement**

## Bilan sanitaire

### MORTALITÉ LIÈVRES

- 8 lièvres reçus en 2024 ;
- 4 cas de tularémie, 2 cas de yersiniose, 1 cas prédation ou collision, 1 cas problème cardiaque.

#### A retenir :

Diminution, voire disparition de l'EBHS ! Immunisation des lièvres ?

Yersinia en augmentation ;  
Peu de cas avec traumatisme, bonne sélection des sujets ;  
Tularémie toujours importante.

### MORTALITÉ CHEVREUILS

- 12 chevreuils reçus en 2024 dont 10 entre mi-septembre et fin novembre ;
- Au minimum 150 carcasses retrouvées sur le département en 2 mois... ;
- Tout âge dont des adultes.

#### A l'autopsie,

- Sur les jeunes : état corporel dégradé = polyparasitisme + des surinfections bactériennes notées sur plusieurs sujets ;
- Sur les adultes : état corporel dégradé = animaux maigres mais réservoirs gastriques pleins, ils continuent à s'alimenter / Polyparasitisme.

#### Test négatif :

- BM négatif + absence de *Manheimiagranulomatis* (cf. mortalité chevreuil presqu'île de Crozon) ;
- PCR CWD négatif ;
- PCR FCO/MHE négatif ;
- Histologie : RAS.

#### A retenir :

Hypothèse : problèmes d'adaptation de l'espèce au réchauffement climatique entraînant une baisse d'immunité.

Inadéquation entre besoin énergétique et l'alimentation qui pourrait s'expliquer par un changement de cortège floristique dans l'écosystème, un stress végétal rendant les ressources habituelles immangeables...

#### A suivre...

## Association Communale de Chasse Agréée

Décisions prises concernant la gestion des ACCA durant l'année civile 2024

**Incorporations de terres au sein des ACCA :** 29 décisions - Surface incorporée = **871,1437 ha**

**Oppositions cynégétiques des territoires ACCA :** (retrait de terres d'une surface supérieure à 20 hectares d'un seul tenant hors

périmètre des 150 m autour des habitations) : 8 décisions - Surface retirée = **62,34ha**

**Opposition de conscience :** (suspension de la chasse au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse) : 5 décisions - Surface retirée : **3,4546ha**

**Fusion d'ACCA :** 2 fusions d'ACCA

**Rattachement de parcelles au territoire**

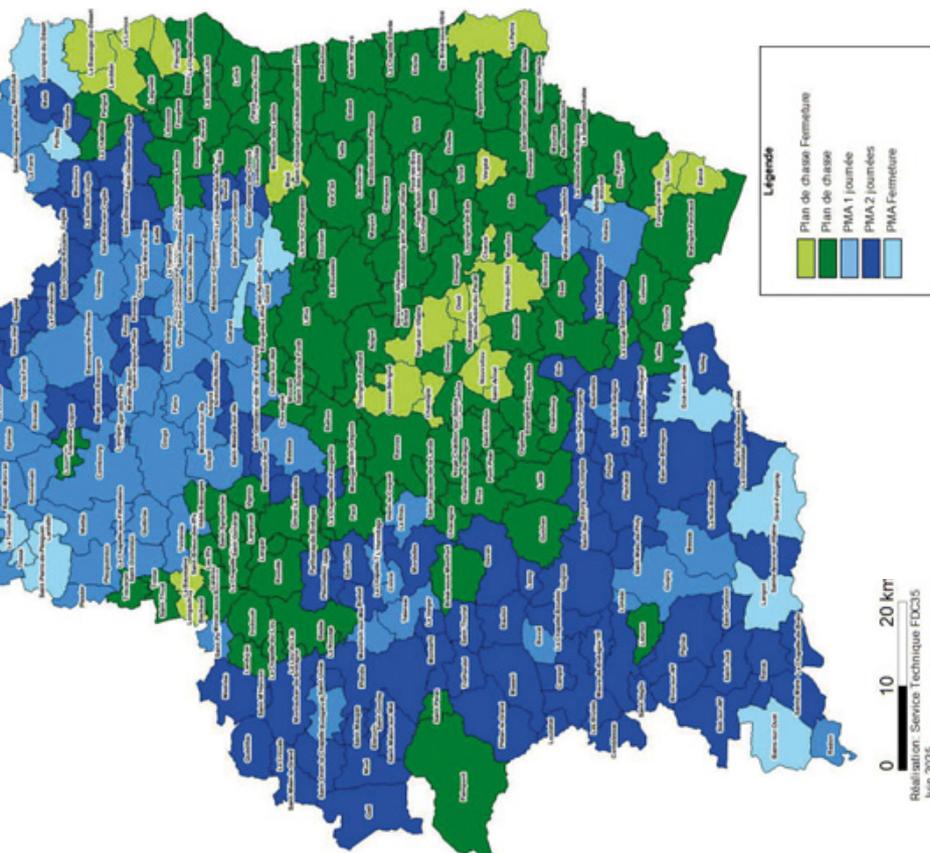
**d'une ACCA, suite à la fusion administrative de deux communes :** 2 décisions

**Résorption des enclaves :** 3 décisions

**Réserves ACCA (création ou modification) :** 5 décisions

**Sanctions à l'égard d'adhérents ACCA :** 3 décisions

## Arrêté Officiel



### CAMPAGNE DE CHASSE 2025-2026

#### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'ILLE ET VILAINE

Accueil public et standard téléphonique  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 9h à 17h15,  
fermée les mercredis

Maison de la Chasse - Beaugerard  
35630 Saint Symphorien  
Tél : 02 99 45 50 20  
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com



# Police de la chasse

## Violence contre un agent de surveillance « traîné sur le capot d'une voiture »

Octobre 2024, un chasseur suspecté d'avoir braconné un lièvre, refuse de se soumettre à un contrôle, monte précipitamment dans son véhicule et fonce sur l'agent de la fédération. L'agent s'agrippe au capot du véhicule pour ne pas se faire écraser et est ainsi traîné sur le capot du véhicule sur une distance d'environ 2 km.

### Sanctions prononcées par le juge à l'encontre de l'intéressé :

**Sur le plan pénal :** - 300€ d'amende - Effectuer un travail non rémunéré au profit de la collectivité pour une durée maximale de 20 heures.

**Sur le plan civil :** - 1500 € dommages et intérêts - à verser à l'agent FDC - - 200 € dommages et intérêts - à verser à la FDC35.

**Sanction prononcée par le préfet à l'encontre de l'intéressé :** Inscription au FICHIER FINIADA DES INTERDITS D'ARMES.



## Arrêté Officiel

### Ouverture et Fermeture pour gibier d'eau migrateur

Attention : dates de fermeture officielles sous réserve de modifications

Plus d'informations sur [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com)

ESPECE	OUVERTURE			FERMETURE
	DPM	Marais, fleuves, rivière, étangs,...	Reste du territoire	
Oies (3 espèces)	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	31 janvier
Fuligule milouinan Eider à duvet Harelda de Miquelon Macreuse noire Macreuse brune	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	10 février
Fuligule Milouin Fuligule Morillon		21 septembre à 7h		31 janvier
Garrot à oeil d'or	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	
Nette rousse		21 septembre à 7h		31 janvier
Canard colvert		21 août à 6 H	21 septembre	
Canard chipeau		21 septembre à 7h		
Canard pilet Canard siffleur Canard souchet Sarcelle d'été Sarcelle d'hiver	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	31 janvier
Foulque Macroule Poule d'eau Râle d'eau	2 août à 6h	21 septembre à 7h		31 janvier

Vanneau huppé	21 septembre		21 septembre	31 janvier
Barge rousse	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	
Barge à queue noire (1)	MORATOIRE - Fermée			31 janvier
Bécasseau maubèche	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	
Bécassine des marais	3 août à 6h		21 septembre	31 janvier
Bécassine sourde	3 août à 6h		21 septembre	
Chevalier aboyeur Chevalier arlequin Chevalier combattant Chevalier gambette Courlis corlieu	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	
Courlis cendré	MORATOIRE - Fermée			31 janvier
Huitrier Pie Pluvier doré Pluvier argenté	2 août à 6h	21 août à 6 H	21 septembre	
Pigeon biset	21 septembre			10 février
Pigeon colombin	21 septembre			10 février
Pigeon ramier (2)	21 septembre			20 février
Grive litorne Grive mauvis Grive muscienne Grive draine Merle noir	21 septembre			10 février
Alouette des champs				31 janvier
Bécasse des bois				20 février
Tourterelle turque	21 septembre			20 février
Tourterelle des bois	MORATOIRE - Fermée			20 février
Caille des blés	31 août			

(2) Du 11 au 20 février à poste fixe fabriqué de moins d'homme.

## Règles de base pour l'affût et l'approche avec une arme :

Le détenteur est responsable de l'organisation de l'affût et de l'approche :

- L'affût (poste fixe, sans déplacement)
- Si les postes ne sont pas matérialisés par un mirador, une seule personne autorisée dans un rayon de 1km
- Le détenteur doit identifier précisément, sur une carte ou sur place, le poste d'affût.
- Le détenteur doit s'assurer que la zone de tir soit dégagée de tout obstacle et être sûr de pouvoir réaliser un tir fichant.
- L'approche (chasse en se déplaçant) est possible uniquement si vous êtes seul dans un secteur dûment défini par le détenteur.
- Tir autorisé une heure avant le lever jusqu'à une heure après le coucher du soleil (voir heure officielle sur le site de la FDC35)
- Préciser les heures de début et de fin de chasse
- Prévenir l'agriculteur
- Choisir uniquement des tireurs de confiance, voire expérimentés si possible.
- Utilisation d'une carabine avec lunette de tir est fortement recommandée.
- Une paire de jumelles obligatoire.
- Dispositif de point rouge fortement déconseillé.

**Rappel : l'utilisation des armes à canon lisse et des systèmes de vision nocturne n'est plus autorisée pendant la chasse, mais exceptionnellement pendant la période de protection des cultures d'avril à mai.**

## Règles de base pendant l'action de chasse :

Les règles de sécurité sont impératives et doivent être scrupuleusement respectées :

- Pour l'affût : décharger et sécuriser l'arme jusqu'au poste et en fin d'affût.
- Interdiction de quitter et se déplacer de son poste durant l'affût.
- Se placer exactement au poste défini préalablement par le détenteur de droit de chasse.
- S'assurer que la zone de tir soit dégagée de tout obstacle.
- Respecter un angle de tir minimum de 30° par rapport à toute personne, route, habitation, etc.
- Respecter les heures communiquées par le détenteur.
- Rester concentré et être conscient de son environnement.
- S'assurer qu'il n'y a aucune autre personne, chasseurs, agriculteurs ou promeneurs.
- Avant de tirer, l'animal doit être parfaitement identifié et à une distance raisonnable et appropriée pour la sécurité.
- Redoubler de vigilance à la tombée de la nuit
- Garder son calme en présence des animaux, sans précipitation et en toute sérénité.
- Ne pas tirer est également un acte de chasse.
- Pour l'affût sur mirador, avec d'autres chasseurs, avant de quitter son poste à l'heure accordée, signaler et synchroniser le déplacement par téléphone, talkie, ou pibole.
- Se rendre visible par une lampe frontale ou avec la torche de votre téléphone.

**Si vous estimez que les conditions de sécurité ne sont pas remplies, il est obligatoire de ne pas engager l'action de chasse.**

## Arrêté Officiel

### RECHERCHE DES ANIMAUX BLESSÉS

N'oubliez pas que notre intervention est totalement bénévole et GRATUITE.

- COQUEUX Mikael - SAINT ERBLON : 06 83 21 42 86 35
- DESAIS Charles - SAINT PERE MARC EN POULET : 06 62 59 19 13
- GESFRAIS-LUCIEN Monique - TAILLIS : 06 61 72 36 85 35
- GILBERT Thierry - SAINT AUBIN DU CORMIER : 0621872535
- PIERROT Quentin - LA BOUSSAC : 06 59 86 53 56
- POSTOLLEC Ludovic - LAILLE : 06 33 27 14 63 35
- REGNAULT Yann - LES IFFS : 06 86 75 67 92

### ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE

#### FAISAN

• **Le tir du faisan commun est soumis au plan de chasse sur l'ensemble des communes suivantes : Du dimanche 2 novembre au dimanche 30 novembre 2025**

Cancale, Saint Coulomb, Saint Méloir des Ondes, Renac, Saint Just, Sixt sur Aff, La Chapelle Bouexic, Guichen, Guignen, Cardroc, Chapelle Chaussée (Ia), Gévezé, Iffs (les), Langan, Langouët, Mézière (Ia), Miniac sous Bécherel, Montreuil le Gast, Saint Brieuc des Iffs, Saint Gondran, Saint Symphorien, Vignac, Chapelle du Lou du Lac (Ia), Landujan, Médreac, Montauban de Bretagne (Saint M'Hervon).

• **Le tir du faisan commun est interdit à l'exception du faisan vénéré sur l'ensemble des communes suivantes :** Saint Benoit des Ondes, Saint Jouan des Guéréts (Est de la N°137), Saint Malo (Est de la N°137), Saint Père Marc en Poulet (Nord de la D°4), La Gouesnière (Nord de la D°4), Cherruix, Bourg des Comptes, Bovel, Lassy, Saint Senoux, Bedée, Clayes, Irodouer, Nouaye (Ia), Parthenay de Bretagne, Pleumeleuc, Romillé, Saint Pern, Balazé, Chatillon en Vendelais, Luitré-Dompierre (Ouest D 178), Montautour, Montreuil des Landes, Parcé, Princé, Saint Christophe des Bois, Saint M'Hervé, Taillis, Langan, Saint Ganton.

• **Le tir du faisan commun est interdit à l'exception du faisan vénéré dans un zonage défini d'un minimum de 1 kilomètre en périphérie de la zone de réimplantation. Cette zone sera matérialisée sur le terrain à partir d'éléments fixes permettant aux chasseurs de se repérer et de pouvoir contrôler sans ambiguïté le respect de la mesure :**

Bécherel, Breteil, Hédé-Bazouges, Guipel, La Baussaine, Longaulnay, Melesse, Montauban de Bretagne, Quedillac (nord de la N°12), Saint Gilles, Saint Médard sur Ille, Tinténiac (Sud de la D°20 / Ouest de la D °637), en bordure de Cardroc, Chapelle du Lou du Lac (Ia), Clayes, Iffs (les), Landujan, Médreac, Mézière (Ia), Montreuil le Gast, Miniac sous Bécherel, Pleumeleuc, Saint Brieuc des Iffs, Saint Pern, Saint Symphorien, Vignac, Baulon, Bruz, Crevin, Goven, Guipry, Laillé, Lohéac, Pléchatel, Poligné, Mernel, Maxent Saint Malo de Phily, Val d'Anast, en bordure de Guichen, Guignen, Bourg des Comptes, Bovel et La Chapelle Bouexic, Bains sur Oust, Bruc sur Aff, Guipry-Messac, La Chapelle de Brain, Langan, Pipriac, Saint Ganton, Sainte Anne sur Vilaine, Sainte Marie de Redon en bordure de Langan, Renac, Saint Ganton, Saint Just et Sixt sur Aff, Billé, La Chapelle Erbrée, Combourillé, Erbrée, Jovené, Landavran, Luitré-Dompierre, Mecé, Montreuil sous Pêrouse, Val d'Izé, Vitré, en bordure de Balazé, Chatillon en Vendelais, Montautour, Montreuil des Landes, Parcé, Saint Christophe des Bois, Saint M'Hervé, Taillis.

**LIÈVRE D'EUROPE (*Lepus europaeus*)** • Afin de favoriser la protection et le repeuplement du lièvre, la chasse à tir de cette espèce est :

- a) soumise à plan de chasse sur les communes et territoires définies en annexe IV
- b) limitée à une journée dans les communes définies en annexe II
- c) limitée à deux journées dans les communes définies en annexe III
- d) fermée dans les communes définies en annexe I

**Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) :** Il est institué un PMA pour l'espèce lièvre d'un animal par chasseur pour la saison cynégétique sur les communes où la chasse est ouverte une ou deux journées.

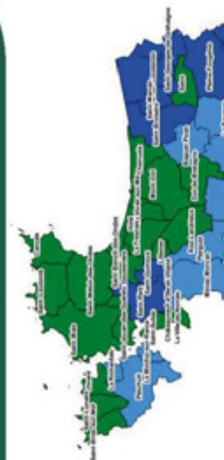
Chaque chasseur devra baguer l'animal prélevé avant tout transport, au moyen du dispositif remis par la FDC. Le talon de marquage ou le marquage dans sa totalité devra être expédié obligatoirement au siège de la FDC **avant le 15 mars 2026 (réalisé ou non)**, agrafé avec le carnet PMA bécasse.

Une synthèse cartographique des conditions spécifiques de chasse du lièvre est fournie en **annexe V**.

Dans le cadre des règles de gestion, la **chasse à course** de cette espèce est possible sur l'ensemble des communes où sa pratique est autorisée, du 15 septembre au 31 mars, conformément au Code de l'environnement.



Ouverture Fermeture Lièvre  
Campagne 2025-2026

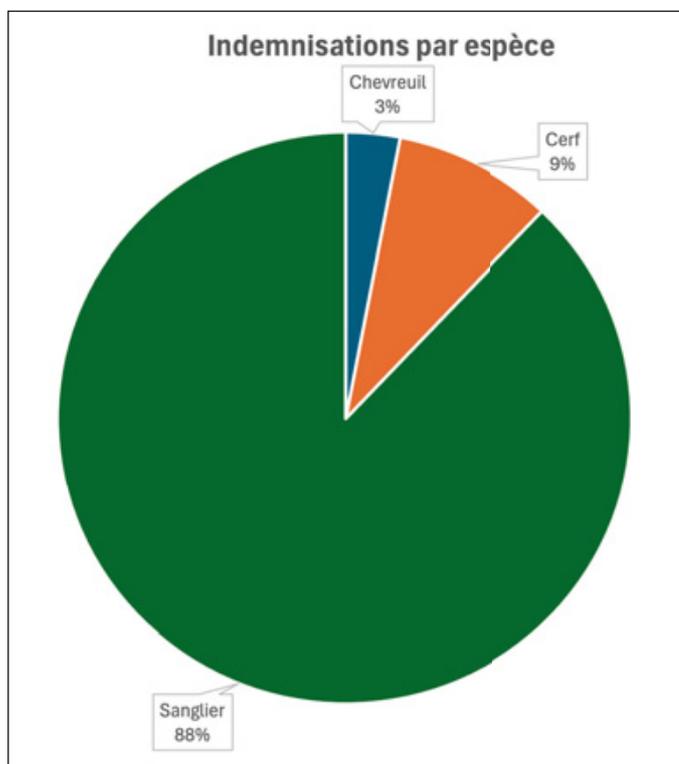


## Indemnisation dégâts Grand Gibier 2023-2024

CULTURE	Dossiers indemnisés	Pertes de récolte			Remise en état	
		Montant (€)	Surface (ha)	Volume (Q)	Montant (€)	Surface (ha)
<b>GRANDE CULTURE</b>						
MAIS FOURRAGER	348	169988,93	95,65	44073,21	128582,48	389,87
MAIS GRAIN	69	54180,1	39,2	3796,27	10103,17	31,59
BLE TENDRE	63	61127,99	40	3011,1	514,74	2,2
AUTRES CEREALES	8	2561,05	3,23	167,19		
OLEAGINEUX	4	6370,16	4,65	160,02		
PROTEAGINEUX	2	2594,84	1,87	90		
CULTURES FOURRAGERES	3	1648,22	6,92	262,35		
<b>CULTURE BIO</b>						
MAIS FOURRAGER BIO	4	7870,74	3,04	1213,2	757,12	2,2
MAIS GRAIN BIO	1	4740,75	2,15	193,5		
BLE BIO	2	2697,26	1,91	86,1		
CEREALES BIO	3	887,29	0,85	36	580,36	0,7
<b>PRAIRIE</b>						
PRAIRIES PERMANENTES	56	34526,79	57,99	3047,15	16512,69	58,47
PRAIRIES TEMPORAIRES	10	3023,76	4,48	274,75	1945,92	10,05
CULTURE SPECIALISEE	10	17622,61				
<b>Total</b>	<b>583</b>	<b>369840,49</b>	<b>261,94</b>	<b>56410,84</b>	<b>158996,48</b>	<b>495,08</b>

Montant total (€) 528 836,97

Superficie totale (ha) 757,02



**Emmanuel HENON**  
Fabricant de pièges et agraires

**NOUVEAUTÉ** MIRADOR

**NOUVEAUTÉ** CAISSE À CHIENS ALU

**NOUVEAUTÉ** TABLE DECOUPE GIBIER

**HENON**  
le fabricant du piège PBR INOX

Tous nos articles en vente sur [www.pieges-henon.com](http://www.pieges-henon.com)

Reconnus pour leur **EFFICACITÉ** et leur **ROBUSTESSE** !

Zone du Littoral - Rue de la Laiterie  
BP 34 - 62180 VERTON  
Tél. : 03 21 89 59 70  
Fax : 03 21 94 85 45  
contact@pieges-henon.com

## Indemnisation dégâts Grand Gibier 2023-2024 (campagne clôturée)

Montant des indemnisations versées aux agriculteurs :

**Campagne 2023-2024** : 529 000 €

Ce montant n'inclut pas les frais annexes. Les surfaces indiquées comme « 0 ha » correspondent soit à des remises en état (heures de travail), soit à des cultures maraîchères

(nombre de pieds indemnisés).

**Campagne 2024-2025** : 526 000 € versés à ce jour

Ce montant est également hors frais associés. L'indemnisation des cultures de maïs reste à venir, avec un tarif prévu pour décembre.

Commune	Surf	Indemnité	Proportion	Dossier	Exploitant	Prélèvt Sang 2425
ACIGNE	11,62	22080,73	4,2%	14	10	88
ANDOUILLE NEUVILLE	1,23	2367,42	0,4%	3	2	11
BAGUER PICAN	0,38	2662,21	0,5%	3	2	33
BAIN DE BRETAGNE	1,1	5356,36	1,0%	2	2	35
BEDEE	0,2	1081,17	0,2%	3	3	22
<b>BETTON</b>	<b>5,95</b>	<b>9109,62</b>	<b>1,7%</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>26</b>
BOISGERVILLY	0	695,17	0,1%	1	1	15
BONNEMAIN	0,06	1010,39	0,2%	4	2	49
BOURG DES COMPTES	0,82	2421,72	0,5%	3	3	54
BREAL SOUS MONTFORT	0,4	3485,52	0,7%	6	4	30
BRECE	0	1095,13	0,2%	2	1	3
BROUALAN	0	1645,04	0,3%	2	2	24
CARDROC	1,04	1126,94	0,2%	1	1	7
CESSON SEVIGNE	3,83	5563,8	1,1%	4	3	11
CHANTELOUP	2,85	3843,6	0,7%	5	4	26
CHASNE SUR ILLET	2,97	3411,73	0,6%	4	4	17
<b>CHATEAUBOURG</b>	<b>4,25</b>	<b>10394,87</b>	<b>2,0%</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>24</b>
CHELUN	0,2	522,54	0,1%	2	2	12
<b>COMBOURG</b>	<b>6,36</b>	<b>24650,95</b>	<b>4,7%</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>187</b>
CORPS NUDES	0,63	561,83	0,1%	1	1	11
CREVIN	0,5	1221,82	0,2%	2	2	
CUGUEN	0	344,15	0,1%	1	1	29
DINARD	0,29	434,83	0,1%	1	1	
DINGE	1,75	4844,48	0,9%	11	8	187
DOL DE BRETAGNE	0,62	1175,14	0,2%	2	2	77
DOMAGNE	1,7	2732,55	0,5%	5	4	58
DOMLOUP	1,2	2467,09	0,5%	4	3	3
DOURDAIN	1,21	1936,43	0,4%	1	1	23
DROUGES	0,95	1630,55	0,3%	2	2	7
EANCE	0	219,77	0,0%	1	1	2
EPINIAC	0	0	0,0%	1	1	22
ERBREE	0,45	793,8	0,2%	1	1	7
ERCE EN LAMEE	0,15	221,97	0,0%	1	1	14
ERCE PRES LIFFRE	0,5	2504,78	0,5%	5	5	19
ESSE	0	353,63	0,1%	2	2	7
ETRELLES	0	36,82	0,0%	1	1	16
FEINS	0,32	4156,85	0,8%	4	4	31
FLEURIGNE	0	773,03	0,1%	1	1	2
GAHARD	1,24	3360,32	0,6%	5	3	43
<b>GENNES SUR SEICHE</b>	<b>0</b>	<b>10337,77</b>	<b>2,0%</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
GEVEZE	0,62	1057,53	0,2%	2	2	38
GOVEN	1,76	3660,89	0,7%	5	5	54

Commune	Surf	Indemnité	Proportion	Dossier	Exploitant	Prélèvt Sang 2425
GUICHEN	0,65	1223,04	0,2%	1	1	27
GUIGNEN	3,92	6496,09	1,2%	8	8	30
GUIPEL	2,43	4351,66	0,8%	6	5	32
HEDE BAZOUGES	1	2450,69	0,5%	7	3	68
HIREL	0	0	0,0%	1	1	
IFFENDIC	0,92	2731,24	0,5%	4	4	49
IRODOUER	0,2	593,18	0,1%	2	2	36
LA BAUSSAINE	0,22	1858,46	0,4%	2	2	14
LA BOUEXIERE	2,41	4591,23	0,9%	7	6	273
LA BOUSSAC	1,35	4301,83	0,8%	5	5	43
LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS	0,03	58,86	0,0%	1	1	20
LA CHAPELLE CHAUSSEE	0,1	266,55	0,1%	2	2	31
LA CHAPELLE DE BRAIN	0,25	499,93	0,1%	1	1	20
LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	0	6622,86	1,3%	1	1	5
LA CHAPELLE DU LOU DU LAC	1,12	2221,86	0,4%	2	2	19
LA CHAPELLE JANSON	0,5	1444,36	0,3%	1	1	8
LA GOUESNIERE	0,9	1281,1	0,2%	2	2	9
LA MEZIERE	0	248,01	0,0%	2	2	17
LAIGNELET	0,4	658,56	0,1%	1	1	26
LAILLE	1,45	3965,98	0,7%	5	4	61
LANDAVRAN	0,36	508,03	0,1%	1	1	1
LANDUJAN	1,02	1325,9	0,3%	2	2	34
LANGON	0,34	842,19	0,2%	2	2	14
LANGOUET	0,33	336,94	0,1%	1	1	8
LANRIGAN	0	1032,44	0,2%	1	1	24
LE CHATELLIER	0	1320,61	0,2%	2	2	6
LE LOROUX	0	257,68	0,0%	1	1	1
LE PERTRE	5,21	6740,06	1,3%	5	5	151
LE TRONCHET	0,31	343,31	0,1%	1	1	37
LES IFFS	0	344,15	0,1%	1	1	14
LES PORTES DU COGLAIS	1,38	1566,92	0,3%	2	2	9
LIEURON	0,1	176,4	0,0%	1	1	5
LIFFRE	0,61	4915,59	0,9%	7	6	250
LIVRE SUR CHANGEON	0,1	241,08	0,0%	1	1	27
LOURMAIS	0	1042,6	0,2%	1	1	5
LOUVIGNE DU DESERT	0,5	2434,13	0,5%	3	3	22
LUITRE DOMPIERRE	0	664,3	0,1%	3	2	14
MAEN ROCH	1,02	4854,35	0,9%	7	7	35
MARCILLE RAOUL	2,85	6150,88	1,2%	4	2	21

Commune	Surf	Indemnité	Proportion	Dossier	Exploitant	Prélèvt Sang 2425
MARPIRE	0,32	908,75	0,2%	2	2	40
MARTIGNE FERCHAUD	6,45	3560,18	0,7%	6	6	45
MAXENT	0,1	133,18	0,0%	1	1	26
MEDREAC	0,55	576,81	0,1%	2	2	62
MEILLAC	0,05	3645,29	0,7%	7	6	67
MELESSE	0,3	2496,19	0,5%	5	4	41
MERNEL	0,4	580,03	0,1%	2	1	22
MESNIL ROC H	0,81	1884,08	0,4%	4	4	133
MINIAC MORVAN	2,31	4012,88	0,8%	5	4	58
MINIAC SOUS BECHEREL	0	364,8	0,1%	1	1	22
MONTAUBAN DE BRETAGNE	2,64	4901,18	0,9%	5	2	64
MONTERFIL	1,2	2110,92	0,4%	2	2	6
MONTFORT SUR MEU	3,65	4358,26	0,8%	2	1	16
MONTHAULT	0,15	1640,88	0,3%	4	3	1
MONTREUIL LE GAST	0	2563,89	0,5%	2	2	10
MONTREUIL SOUS PEROUSE	0	418,72	0,1%	1	1	10
MONTREUIL SUR ILLE	0	258,11	0,0%	1	1	13
MORDELLES	0	514,58	0,1%	1	1	12
MOUAZE	0	1910,02	0,4%	2	2	4
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	0,65	776,35	0,1%	1	1	43
NOYAL SOUS BAZOUGES	0	1032,44	0,2%	1	1	12
NOYAL SUR VILAINE	0,75	950,91	0,2%	2	2	21
PACE	0	51,63	0,0%	1	1	28
PAIMPONT	67,23	93831,64	17,7%	42	17	196
PARIGNE	0	2523,34	0,5%	6	5	5
PIRE CHANCE	2,44	3620,41	0,7%	4	4	2
PLEINE FOUGERES	0	64,42	0,0%	1	1	26
PLERGUER	1,36	3283,69	0,6%	6	4	66
PLESDER	0,7	1005,29	0,2%	3	3	7
PLEUGUENEUC	1,33	2355,24	0,4%	4	3	82
PLEURUIT	0,6	3382	0,6%	2	1	26
POILLEY	0	2426,86	0,5%	2	2	11
QUEBRIAC	0,44	4864,76	0,9%	7	7	53
RANNEE	0,4	752,64	0,1%	1	1	5
RENAC	3,2	5774,77	1,1%	7	3	35
RIVES DU COUESNON	0	120,45	0,0%	1	1	14
ROMAGNE	0	386,51	0,1%	1	1	13
ROZ LANDRIEUX	0,61	3711,83	0,7%	4	4	49
ROZ SUR COUESNON	5,39	8132,61	1,5%	5	2	15
SAINT AUBIN D AUBIGNE	1,83	8623,69	1,6%	14	10	30
SAINT BRIEUC DES IFFS	0,22	474,07	0,1%	3	3	18
SAINT BROLADRE	0	2189,78	0,4%	4	4	12
SAINT DOMINEUC	1,17	2861,77	0,5%	3	3	27
SAINT ERBLON	0,17	251,57	0,0%	1	1	8

Commune	Surf	Indemnité	Proportion	Dossier	Exploitant	Prélèvt Sang 2425
SAINT GEORGES DE REINTEMBault	0	3918,92	0,7%	4	3	10
SAINT GERMAIN DU PINEL	1,28	2710,43	0,5%	4	4	
SAINT GERMAIN EN COGLES	0	1739,33	0,3%	2	2	15
SAINT GERMAIN SUR ILLE	0	705,5	0,1%	1	1	7
SAINT GILLES	0	979,18	0,2%	1	1	11
SAINT GONDRAN	1,91	3197,58	0,6%	5	5	17
SAINT GREGOIRE	0	128,84	0,0%	1	1	6
SAINT HILAIRE DES LANDES	0,55	1434,54	0,3%	2	2	19
SAINT JOUAN DES GUERETS	2,22	3340,63	0,6%	3	3	12
SAINT JUST	1,76	2646,36	0,5%	3	2	18
SAINT LUNAIRE	0,51	875,52	0,2%	1	1	19
SAINT MALO	0	619,47	0,1%	1	1	20
SAINT MALON SUR MEL	1,05	1249,79	0,2%	2	2	10
SAINT MEDARD SUR ILLE	0,58	1314,14	0,2%	2	2	25
SAINT MEEN LE GRAND	1,67	1758,53	0,3%	2	2	6
SAINT OUEN DES ALLEUX	0,37	1194,96	0,2%	2	1	
SAINT PERAN	4,2	6173,96	1,2%	4	3	26
SAINT PERE MARC EN POULET	0,41	542,43	0,1%	1	1	28
SAINT SAUVEUR DES LANDES	0,05	200,93	0,0%	2	2	4
SAINT SULPICE LA FORET	7,03	12972,75	2,5%	7	4	29
SAINT SYMPHORIEN	2,25	5865,41	1,1%	8	5	22
SAINT THUAL	0	568,24	0,1%	1	1	14
SAINT THURIAL	0	1030,72	0,2%	2	1	20
SAINTE ANNE SUR VILAINE	0	1992,6	0,4%	1	1	13
SENS DE BRETAGNE	2,56	7099,54	1,3%	8	7	63
SERVON SUR VILAINE	0,23	672,99	0,1%	2	2	21
TALENSAC	2,2	2634,49	0,5%	3	2	13
THORIGNE FOUILLARD	20,85	20280,13	3,8%	7	5	28
THOURIE	0	644,19	0,1%	1	1	24
TINTENIAC	7,4	8480,07	1,6%	10	7	28
TREMEHEUC	0,35	1344,01	0,3%	2	2	19
TRESBOEUF	0,4	679,14	0,1%	1	1	16
VAL D ANAST	2,11	2843,52	0,5%	5	3	42
VAL D IZE	0,04	591,93	0,1%	3	3	80
VIEUX VIEL	0,3	1443,42	0,3%	2	2	7
VIGNOC	2,61	5634,22	1,1%	5	3	23
VILLAMEE	0	86,05	0,0%	1	1	5
VITRE	0,5	882	0,2%	1	1	7
		529077,87				

Soit 163 communes avec dossiers indemnisés. Les communes surlignées représentent 43% de la facture globale...

## Le permis de chasser

En 2024, **50 journées** de formation permis de chasser ont été réalisées pour **463 candidats** à l'examen.

**40 sessions d'examen** se sont déroulées au centre d'examen du permis de chasser, soit **330 nouveaux chasseurs**.

### FORMATIONS PIÈGEURS

Deux formations ont été organisées au cours de l'année 2024.

La première, mise en place depuis plusieurs années en partenariat avec le lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier, est destinée aux élèves de BAC Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

La seconde s'est tenue à la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

### JOURNÉE DE FORMATION OBLIGATOIRE POUR LA CHASSE À L'ARC

Ces formations ont permis à **61 personnes** d'obtenir leur agrément de piégeur.

Cette formation est proposée dans les **quatre départements bretons**. En 2024, **89 personnes** l'ont suivie en Bretagne, dont **22 en Ille-et-Vilaine**, soit une baisse par rapport à 2023, où **140 personnes** avaient été formées en Bretagne, dont **70 en Ille-et-Vilaine**.

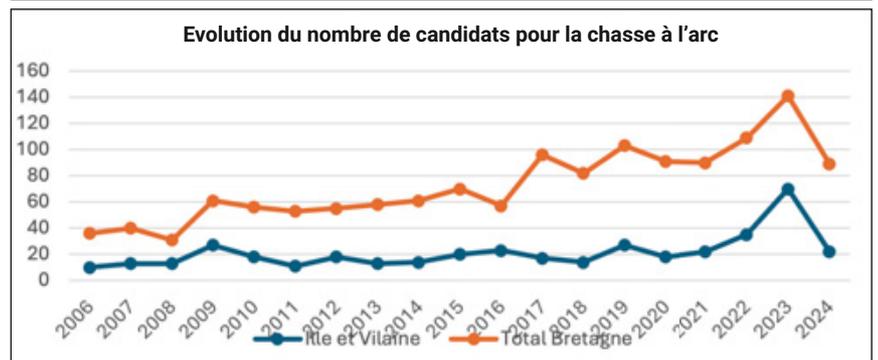
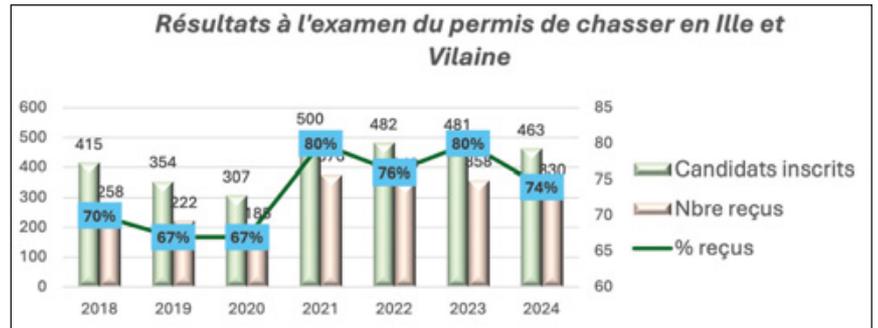


### RÉGLAGE DES ARMES ET ENTRAÎNEMENT AU TIR

Depuis de nombreuses années, la Fédération permet aux chasseurs de venir vérifier le réglage de leurs armes sur le stand de tir de la FDC.

Qu'il s'agisse d'armes lisses ou rayées, **une bonne précision** est essentielle pour les tirs sur grand gibier, tant pour l'efficacité que pour la sécurité.

Lors de ces séances, les chasseurs peuvent effectuer plusieurs tirs avec différentes munitions afin de déterminer celle qui convient le mieux à leur arme. En effet, une même munition peut produire des écarts de tir importants selon l'arme utilisée. La munition efficace pour une arme ne l'est pas forcément pour une autre. Ces essais sont donc indispensables pour garantir une utilisation optimale de l'arme.



La séance se poursuit par un entraînement au **tir sur sanglier courant**. Cet exercice permet de se familiariser avec son arme, d'évaluer la qualité de ses tirs et de corriger ses défauts. Les manipulations de sécurité sont également revues afin de garantir une utilisation sûre pour soi et pour les autres.

Pour les chasseurs équipés de carabines, un réglage minutieux est effectué, que l'arme soit équipée d'une optique ou non. Il est important de rappeler qu'une optique peut se dérégler avec le temps, d'où la nécessité de vérifications régulières.

Chaque année, **une vingtaine de sessions** de ce type sont organisées, pour un total d'environ **300 armes réglées**. Ce chiffre est en constante augmentation, témoignant du sérieux des chasseurs en matière de sécurité et d'efficacité.



Ciblage d'armes



## Animations scolaires à la FDC35

### Maison de la Chasse, siège de la FDC35

D'autres classes ont été reçues à la Maison de la Chasse, pour des journées d'animations pédagogiques. La thématique portait sur le bocage, les animaux sauvages breilliens et la chaîne alimentaire.

Au mois de juin, ce sont **125 enfants** de 6 classes différentes qui ont découvert la nature de leur département.



## Marais Noir de Saint Coulban

Grâce au projet Écocontribution, financé par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité, l'accueil du public sur le Marais Noir de Saint-Coulban se poursuit avec succès.

En 2025, les groupes d'enfants du territoire du Marais ont été invités à participer à des animations pédagogiques. Au total, **264 enfants** ont découvert le marais, dont **93** à deux reprises : une première fois en hiver, lorsque le marais est en eau, puis au printemps. Ce public se répartit en 5 groupes de centres de loisirs, 1 groupe d'Institut Médico-Éducatif (IME), 10 classes de primaire. **Nouveauté pour l'année prochaine** : chaque enfant repartira avec un livret-souvenir personnalisé, retraçant les activités réalisées durant les deux journées d'animations ! De quoi leur laisser un beau souvenir !

En parallèle, les **animations grand public** organisées rencontrent un réel engouement auprès des habitants et visiteurs, proposant chaque mois une animation sur une thématique différente. Entre janvier et juillet 2025, ce sont 199 personnes qui sont venues. L'année 2025 a démarré avec les «découvertes hivernales», où les activités sont souvent centrées sur l'observation et l'identification des oiseaux d'eau : canards, hérons, limicoles...

Avec l'arrivée du printemps, ce sont les **oiseaux nicheurs** qui prennent le relais, offrant une opportunité de les faire découvrir au public. Pendant l'été, des **animations culturelles** permettent d'explorer le marais autrement, à travers des événements comme une **soirée contée** ou une **sortie photo**.

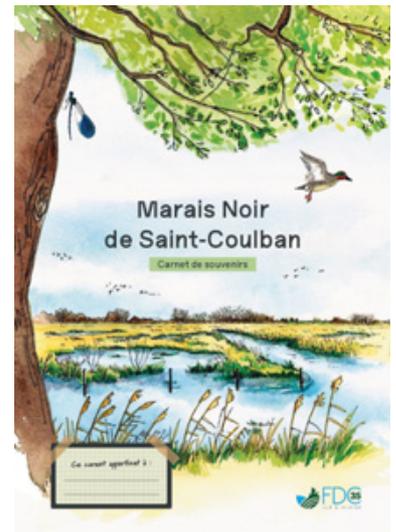
Vous pouvez retrouver chaque animation à venir dans la Fed'News, sur le site de la FDC35, ainsi que sur les réseaux sociaux du Marais :



Facebook : Marais Noir de Saint-Coulban



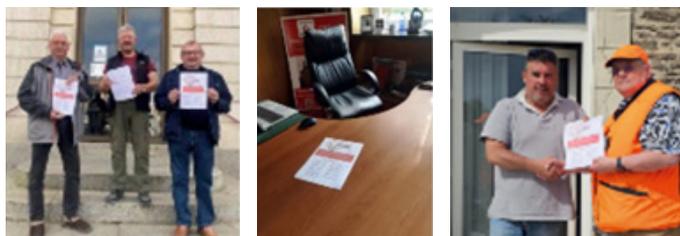
Instagram : @mns35



## Manifeste pour la chasse

De nombreux chasseurs et responsables d'associations de chasse se sont mobilisés le samedi 17 mai dernier auprès des mairies d'Ille-et-Vilaine. Nous vous remercions de vous être déplacés sur 83 communes du département pour défendre la chasse française :

- Argentré du Plessis
- Availles sur Seiche
- Bager Morvan
- Bain de Bretagne
- Bains sur Oust
- Baulon
- Bazouges la Pérouse
- Bourg des Comptes
- Brécé
- Brielles
- Broualan
- Cardroc
- Cesson
- Champeaux
- Chantepie
- Cherrueix
- Coglés
- Corps-Nuds
- Dourdain
- Epiniac
- Ercée en Lamée
- Gahard
- Gennes sur Seiche
- Gosné
- Guichen
- Irodouër
- Janzé
- Javené
- La Bouëxière
- La Chapelle-Erbrée
- La Chapelle Fleurigné
- La Couyère
- Laillé
- Le Theil de Bretagne
- Lalleu
- Langan
- Lassy
- Le Loroux
- Le Verger
- Les Brulais
- Les Portes du Coglais
- Maen Roc'h
- Marcellé Raoul
- Mesnil Roc'h
- Messac
- Mézières sur Couesnon
- Miniac Morvan
- Montauban
- Montautour
- Monterfil
- Monthault
- Mordelles
- Orgères
- Pacé
- Paimpont
- Pancé
- Parcé
- Pleine fougères
- Plerguer
- Plesder
- Redon
- Roz Landrieux
- Saint Broladre
- Saint-Coulomb
- Saint Germain du Pinel
- Saint Germain en Coglès
- Saint Marc le Blanc
- Saint Médard sur Ille
- Saint Méloir des Ondes
- Saint Rémy du Plain
- Saint Senoux
- Saint Symphorien
- Saint Thurial
- Sainte Marie
- Sixt sur Aff
- Sougeal
- Talensac
- Trans-la-Forêt
- Tremblay
- Tréverien
- Vern sur Seiche
- Vieux Vy sur Couesnon
- Vignoc.



Enfin, nous remercions les élu.e.s pour leur soutien à la chasse et à la ruralité.

## J'aime la Nature Propre (JLNP)

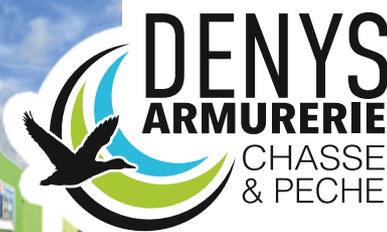
Les **14, 15 et 16 mars 2025** s'est tenu l'événement « **J'aime la Nature Propre** ».

Cette opération citoyenne de ramassage des déchets dans la nature, initiée par la **Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)** et co-financée par l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** via le dispositif Écocontribution, mobilise chaque année des bénévoles partout en France. L'objectif est de préserver notre environnement en nettoyant les espaces naturels de ses déchets. **En Ille-et-Vilaine : 186 adultes et 12 enfants** se sont mobilisés pour arpenter la campagne bretonne et collecter les déchets.

Grâce à **7 points de collecte répartis sur 7 communes**, ce sont **20 m<sup>3</sup> de déchets** qui ont été ramassés. Au-delà de son aspect environnemental et pédagogique, **cet événement vise également à renforcer les liens entre les différents usagers de la nature** ; cette dynamique n'aurait pas été possible sans l'implication des acteurs locaux. Nous remercions les **associations de chasse locales et les mairies** de Talensac, Mézières-sur-Couesnon, Saint-Briac-sur-Mer, La-Ville-es-Nonais, La Chapelle-Chaussée et La Chapelle-Erbrée, ainsi que l'**association Eco-rance** pour Saint-Jouan-des-Guérets. Merci à tous les participants, et rendez-vous en 2026 pour une nouvelle édition !



**L'ARMURIER  
SPÉCIALISTE DE LA CHASSE  
EN NORMANDIE**



**257 Rue de Paris, 50600 Saint-Hilaire-du-Harcouët** Tél. 02 33 49 42 88

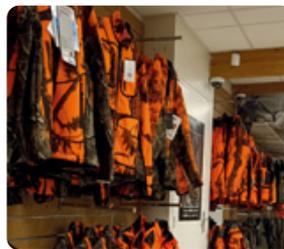
Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au samedi 9h-12h30 / 14h-18h30 / Fermé les jours fériés

**350 M<sup>2</sup> D'ESPACE  
DE VENTE**



**RÉGLAGE  
DES OPTIQUES**

**ATELIER  
DE RÉPARATION**



**+ 400 ARMES  
EN STOCK!**

MERKEL

BROWNING

BERETTA

FAIR

Blaser

Benelli  
Une technologie d'avance



## UNUCR 35 STAGE 2026

### LA RECHERCHE AU SANG :

Laisser, à la suite d'une chasse, un animal blessé sans avoir entrepris une recherche est intolérable. On peut s'imaginer les souffrances qu'une blessure par balle peut engendrer. L'animal peut mourir quelques heures après le tir, mais également souffrir pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect pour l'animal, ce dernier, lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche systématique. Les meilleures chances de succès ne peuvent être obtenues qu'avec le concours de chiens spécialisés menés par des conducteurs formés et expérimentés.

### LA RECHERCHE AU SANG VOUS INTÉRESSE ?

**CHASSEURS**, venez-vous informer sur la recherche du grand gibier blessé, aidez-nous à la développer...

**FUTURS CONDUCTEURS**, venez apprendre et vous former à cette activité passionnante, aboutissement de l'acte de chasse, au service du chasseur et des animaux blessés...

Notre formation vous confortera dans le choix d'un chiot que vous apprendrez à éduquer. Elle est le point de départ pour tout conducteur de chien de rouge. Cours en salle alternent avec ceux sur le terrain : **balistique** (tir de munitions réelles sur le gibier), **matériel, indices de blessures et comportement du gibier, législation, aspects vétérinaires, présentation des différentes races utilisées et éducation, pratique de la recherche, parcours du conducteur agréé de l'UNUCR...** Nos formations se veulent conviviales et fondées sur le partage d'expériences. L'UNUCR 35 organise en Bretagne sa première session nationale les **8, 9 et 10 mai 2026** au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. Contact Contact : Olivier DONGUY : olivierdonguy@orange.fr - 06 07 60 76 97 ou Yann REGNAULT : yann.regnault@sfr.fr - 06 86 75 67 92.

Liste des conducteurs agréés d'Ille et Vilaine :

BLANCARD Sylvaine, Miniac Morvan :	06 17 44 29 55
COQUEUX Mickaël, St Erblon :	06 83 21 42 86
DESAIZE Charles, St Père Marc en Poulet :	06 62 59 19 13
GESFRAIS-LUCIEN Monique, Taillis :	06 61 72 36 85
GILBERT Thierry, St Aubin du Cormier :	06 21 87 25 35
PERROIS Remy, Pléchatel :	06 70 91 44 84
PIERROT Quentin, La Boussac :	06 59 86 53 56
POSTOLLEC Ludovic, Laillé :	06 33 27 14 63
REGNAULT Yann, Les Iffs :	06 86 75 67 92

### Conseils pour une bonne recherche :

Afin de gagner du temps et d'augmenter les chances de trouver le gibier blessé :

- 1) **ARRÊTER** les chiens immédiatement afin de ne pas poursuivre le gibier blessé
- 2) **MARQUER** l'endroit du tir et la direction de fuite du gibier
- 3) **RECHERCHER** et **BALISER** les indices de blessures (sang, poils, os, ...) sans les piétiner
- 4) **SUIVRE** la piste du gibier blessé dans les 100 mètres maximum (sans piétiner celle-ci)
- 5) **CONTACTER** rapidement un conducteur de chien de sang de votre secteur
- 6) **DEMANDER** l'accord aux territoires riverains pour la recherche sur leurs domaines.

Nos interventions sont gratuites et bénévoles, n'hésitez surtout pas à faire appel à nos équipes formés pour !



## Club de Dressage et d'Éducation du Setter Anglais 35 (CEDSA35)

La saison d'entraînement des SETTERS ANGLAIS s'est achevée le samedi 5 juillet 2025 à MESSAC. Des épreuves reprenant les activités proposées aux nouveaux adhérents sur la session 2025 ont fait l'objet d'une sympathique confrontation sur le terrain (éducation et épreuve sur pigeons). Nous avons invité nos anciens adhérents à participer à cette finale, ils ont été nombreux à répondre présents sur un parcours sur pigeons. Une excellente ambiance et de belles retrouvailles autour d'un apéritif et d'un buffet pour clôturer cette journée. LOIC MORLAIS.





## Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille-et-Vilaine

<http://www.ancgg.org/ad35/>

### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE (ADCGGIV)

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des cheptels sauvages.

L'ADCGGIV organise chaque année la formation Brevet Grand Gibier, le stage « Chasse Individuelle », le réglage des optiques pour les tirs d'été, le réglage des optiques de battue, et de l'entraînement au sanglier courant. Cette année deux soirées

sont en préparation, une soirée consacrée aux différents dispositifs de visions nocturnes (matériels et réglementation) et une autre « savoir découper et préparer sa venaison ».

Hormis le Brevet Grand Gibier, toutes ces activités sont gratuites pour nos adhérents.



### PARTAGEZ NOS VALEURS, ADHÉREZ À L'ASSOCIATION

<http://www.ancgg.org/ad35/>

[adcggiv@yahoo.com](mailto:adcggiv@yahoo.com) - 06 35 45 11 31



**GILLES**  
DEPUIS 1933

## VOTRE ARMURERIE EN NORMANDIE

NOUVEL  
ESPACE  
Chasse  
au grand  
gibier

## SPÉCIALISTE DE LA CHASSE



500 m<sup>2</sup> d'espace de vente | Expédition sous 24H/48H | + 1600 ARMES en stock !



1 ATELIER DE RÉPARATION



1 TUNNEL DE TIR AVEC SANGLIER COURANT !

[www.armurerie-gilles.com](http://www.armurerie-gilles.com)

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE  
Tél. 02 33 66 56 29 - [contact@armurerie-gilles.com](mailto:contact@armurerie-gilles.com)

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés

# Challenge FDC 35 Chiens d'arrêt 2025

Epreuves amateurs ouvertes  
à tous pour chiens d'arrêt  
LOF ou non LOF

 06 SEPTEMBRE 2025

 Muel

 13 SEPTEMBRE 2025

 Saint-Germain en Coglès

 11 OCTOBRE 2025

**FINALE**

 Parcé



Inscription / fiche d'engagement  
disponible sur [fdc35.com](https://fdc35.com)



Restauration possible les jours des  
épreuves initiales

 [fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com) /  
02.99.45.57.97



Retrouvez la fiche d'inscription sur notre site internet :  
<https://fdc35.com/actualites/>  
ou en scannant ce QRcode.







# L'ATELIER du FUSIL



**ZONE DU GRAND PLESSIS**  
**22940 PLAINTEL**  
**02.96.32.59.18**  
**atelierdufusil@gmail.com**

**20 RUE DU DOCTEUR MENGUY**  
**29270 CARHAIX-PLOUGUER**  
**02.98.93.02.08**  
**atelierdufusil@gmail.com**

*Buffet organisé le 12 Septembre 2025  
de 17h à 22h au magasin de PLAINTEL*

**SANGLIER COURANT**  
**au magasin de PLAINTEL**  
**Uniquement sur RDV**



**CHASSE**  
ARMES  
MUNITIONS  
OPTIQUES  
VÊTEMENTS  
ACCESSOIRES DIVERS

**10%**  
**REMISE SUR TOUT**  
**LE MAGASIN\***  
**DU 8 AU 13**  
**SEPTEMBRE**



**TUNNEL DE TIR**  
**(PLAINTEL)**  
**SANGLIER COURANT**  
**sur RDV (magasin PLAINTEL)**  
**CIBLAGE BALLE**  
**REGLAGES OPTIQUES**



**TIR SPORTIF**  
CATEGORIE B&C  
STOCK & CONSEILS  
MUNITIONS &  
ACCESSOIRES



**PÊCHE (PLAINTEL)**  
Pêche en mer  
Carnassier  
Truite Leurre &  
Mouche  
appâts naturels &  
vifs



**ATELIER**  
MISE EN  
CONFORMITE  
REPARATIONS  
ENTRETIEN

**Retrouvez nous sur  
notre site internet:  
atelierdufusil.fr**

**\*HORS PROMOTION EN COURS**

**\*OFFRE VALABLE DU 8 AU 13 SEPTEMBRE 2025**